

RAPPORT ANNUEL 2016

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DES SERVICES PUBLICS DE
L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**



PREAMBULE

INTRODUCTION

CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application de l'arrêté du 2 mai 2007 et son décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Il est noté, que cet arrêté décrit une série d'indicateurs destinés à homogénéiser et comparer, au niveau national, la mesure du service rendu à l'utilisateur par chaque collectivité territoriale.

Il devra être transmis à chaque commune de CAP ATLANTIQUE et présenté par ces dernières au conseil municipal avant le 31 décembre 2017.

Pour des raisons techniques, liées principalement à l'indépendance de fonctionnement des réseaux des anciennes composantes du territoire, nous continuerons à les distinguer par zone : Nord centre et sud, pour en mesurer leur efficacité technique et s'assurer de leur bonne gestion.

Ses composantes du territoire de CAP ATLANTIQUE (Zone) sont définies comme suit :

Le Nord : Assérac, Saint Lyphard, Férel, Herbignac, Pénestin, Camoël

Le Centre : La Turballe, Mesquer, Piriac Sur Mer, Saint Molf

Le Sud : Batz Sur Mer, Guérande, La Baule Escoublac, Le Croisic, Le Pouliguen

I - MODE DE GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- Pour le territoire de Cap Atlantique, la gestion du service public de l'eau potable est déléguée par affermage à SEPIG Atlantique Eau.
Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} janvier 2016**, s'achève le **31 décembre 2023**. Il comprend notamment, l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés.

2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

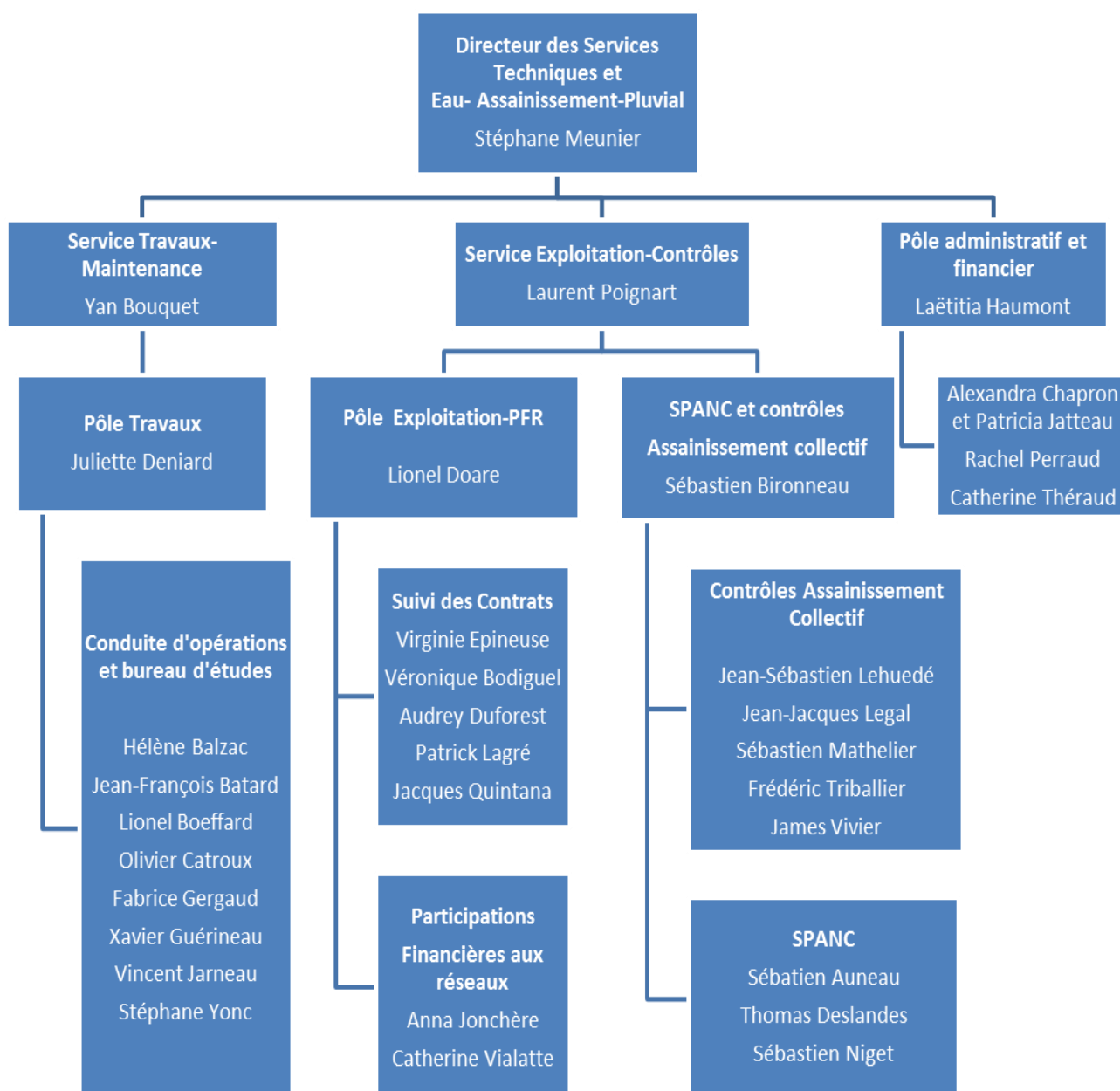
- Pour le territoire de Cap Atlantique, la gestion du service public d'assainissement des eaux usées est déléguée par affermage à APG Assainissement de la Presqu'île de Guérande.
Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du **1^{er} janvier 2016**, s'achève le **31 décembre 2023**. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

II – L'ORGANISATION DES SERVICES

Le nombre d'agents (en équivalent temps plein) affecté à l'eau et à l'assainissement sur l'année 2016 est de 32.5 dont 4.17 sur le pluvial, 5.73 sur l'eau potable, 19 sur l'assainissement dont 2 renforts sur 5 mois sur la cellule Contrôle dans le cadre de la charte des traicts du Croisic, 3.6 SPANC.

Le service est organisé en 3 pôles qui sont :

- 1) Le pôle travaux et maintenance
- 2) Le pôle exploitation
- 4) Le pôle administratif et financier



L'ensemble du service de CAP Atlantique est rassemblé sur la zone de Kerbiniou à Guérande.

Les missions des différents pôles sont les suivantes :

Pôle Etudes et Travaux

Missions

- Proposer et mener les études prospectives définies par les élus
- Proposer et mettre en œuvre, après validation par les élus, une programmation pluriannuelle dans les limites des moyens mis à disposition par la collectivité
- Suivre les études et l'exécution jusqu'à l'intégration au périmètre affermé, dans les règles de l'art et dans une enveloppe préétablie, des travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales validés par les élus en faisant appel à des prestataires externes ou en assurant la maîtrise d'œuvre en interne.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.
- Centraliser et tenir une base de données graphique et technique

Pôle Exploitation

Missions

- Mettre en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales en recherchant la qualité du service rendu aux usagers.
- Suivre les contrats et faire les propositions d'évolution des contrats et des ouvrages.
- Elaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Contrôles

Missions

- Proposer les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif.
- Mettre en œuvre les orientations de la collectivité en matière de contrôles des branchements d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif validées par les élus.
- Mettre en place un système d'observation qui permette d'évaluer les orientations mises en œuvre.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires

Pôle Participation Financières aux Réseaux

Missions

- Instruire du point de vue de la desserte en eau potable et en assainissement des eaux usées les Autorisations D'occupation des Sols transmises par les services instructeurs de l'urbanisme et calculer les contributions correspondantes.
- Repérer les dossiers particuliers nécessitant un avis du service « déchets » de CAP pour sollicitation
- Recenser, planifier et préparer le recouvrement des Remboursement des Frais de Branchement et des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif.
- Optimiser la préparation et la transmission des éléments au service financier pour recouvrement.
- Suivre les volets administratifs et financiers des travaux de réseaux réalisés dans le cadre d'une Participation Voirie et Réseaux.
- Participer à la définition d'un cadre tarifaire des contributions et de ses modalités d'application.
- Informer et accompagner les usagers et les partenaires.

Pôle Administratif et Financier

Missions

Etre un centre de ressources pour toutes les questions relatives au secrétariat et aux finances des pôles avec notamment :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers
- Renseigner et orienter les usagers
- Assurer le secrétariat de l'ensemble des pôles
- Gérer les courriers entrants et sortants.
- Gérer les agendas
- Organiser les réunions des commissions et le suivi des délibérations
- Participer à l'élaboration budgétaire
- Assurer les engagements comptables et le suivi financier des opérations sur la base des éléments fournis par le service financier de CAP Atlantique.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	9
1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau	9
1.2. Ressource secondaire : la production d'eau	10
1.3. Vente d'eau	11
2. DISTRIBUTION	12
2.1. Ouvrages de stockage	12
2.2. Le réseau	12
2.3. Les branchements réalisés en 2015	12
2.4. Les compteurs	13
3. LA CONSOMMATION	14
3.1. Les usagers du service de l'eau	14
3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique	15
3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire	18
4. QUALITE DE L'EAU	21
4.1. Etang de Sandun : Eau Brute	21
4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée	22
4.3. Réseau de distribution d'eau potable	23
5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE	24
5.1. Les indicateurs descriptifs des services	24
5.2. Les indicateurs de performance	25
6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2015	28
7. FAITS MARQUANTS EN 2015	30
8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	32
8.1. Principales Études	32
8.2. Travaux	32

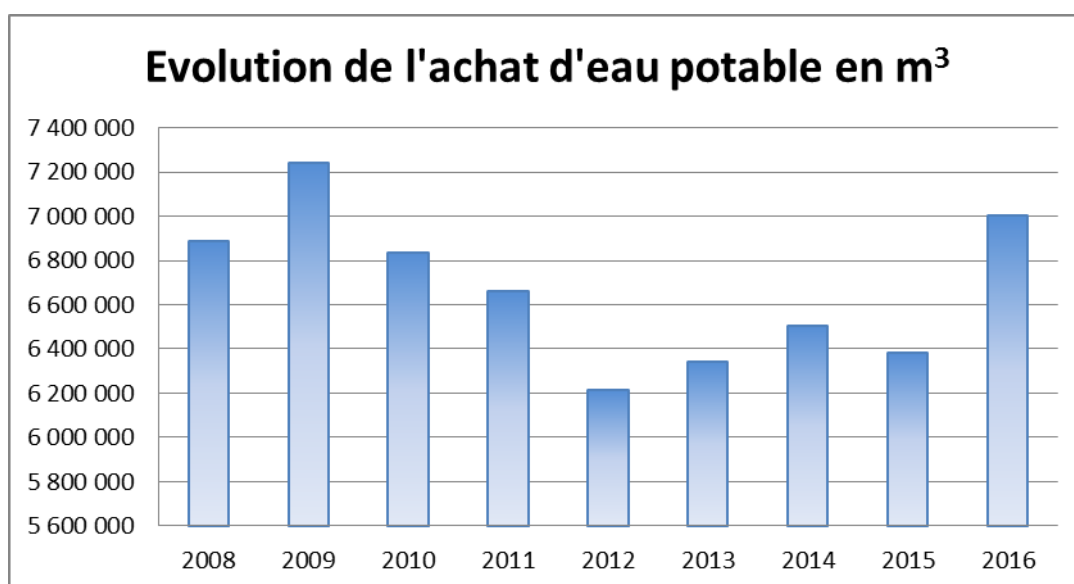
1. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Pour assurer l'alimentation en eau potable de son territoire, Cap Atlantique importe de l'eau depuis l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV - usine de production de Férel) ainsi que depuis la CARENE (Usine de Campbon ou IAV) et produit de l'eau sur son usine de production d'eau potable de Sandun à Guérande.

1.1. Ressource principale : l'Achat d'eau

Les achats d'eau potable

	Sud		Centre		Nord	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Usine de Férel (IAV, m³)						
CARENE (m³)	370 296	210 064	0	0	0	0
Transfert interne (m³)			78 817	91 203		
Total achat d'eau (m³)	3 306 996	3 857 364	962 066	960 866	2 111 809	2 187 836
Evolution 2015 à 2016	16.64 %		-0.12 %		3.60 %	
Volume total achat d'eau IAV 2016	6 796 002 m³					
Volume total achat d'eau CARENE 2016	210 064 m³					
Volume global d'achat d'eau 2016	7 006 066 m³					



Préambule :

Les volumes d'achat d'eau nous sont transmis sur la base d'une année civile, soit 366 jours pour l'année 2016.

La consommation des usagers, détaillée dans le présent rapport prend, quant à elle, prend en compte la durée effective entre les dates moyennes de deux relèves, appelée date barycentre. La relève 2016 a compté 2 jours de consommations en moins par rapport à 2015 : 367 jours en 2015 contre 365 en 2016.

Cet écart est connu et pris en compte dans les analyses présentées tout au long de ce document.

SUD –L'achat d'eau sur la zone sud affiche une augmentation de la mise à disposition qui est en grande partie liée à la faible production de l'usine de Sandun (– 699 024 m³ par rapport à 2015).

En ajoutant la production de l'usine de Sandun à l'achat d'eau depuis l'IAV on constate une légère augmentation de la mise à disposition d'eau potable pour le sud en 2016, +0.28 % par rapport à l'année 2015

CENTRE- Le centre affiche une légère baisse de l'achat d'eau. Il est à noter que la caractéristique de ce secteur est de présenter la plus faible mise en distribution des 3 secteurs. Il est alors plus sensible aux variations des volumes mis en distribution que les autres secteurs du nord et du sud.

NORD - Le nord affiche une augmentation de ses achats d'eau en 2016. Cette augmentation est liée notamment à l'augmentation de la vente d'eau pour 16 000 m³ mais aussi une fuite importante sur la commune d'ASSERAC et enfin une augmentation de la consommation unitaire.

Le tableau suivant met en évidence la production complémentaire de Sandun.

1.2. Ressource secondaire : la production d'eau

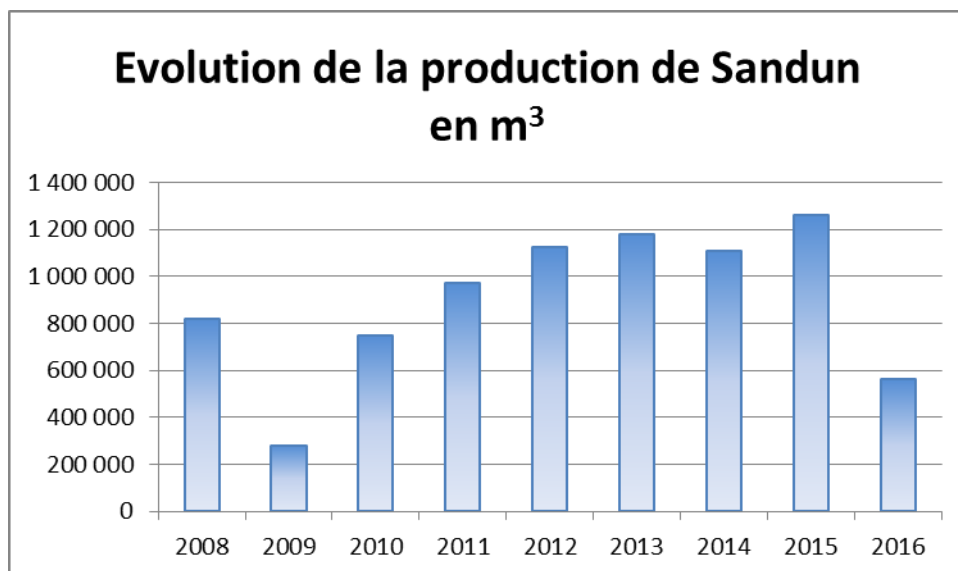
Production d'eau potable de l'usine de Sandun



	2015	2016
Production	1 262 933 m ³	536 909 m ³

Évolution : la production d'eau a diminué en 2016 de 55.3 % par rapport à 2015

La production de l'usine d'eau potable de Sandun est directement liée à la pluviométrie qui influe sur la capacité de sa réserve (Étang de Sandun).



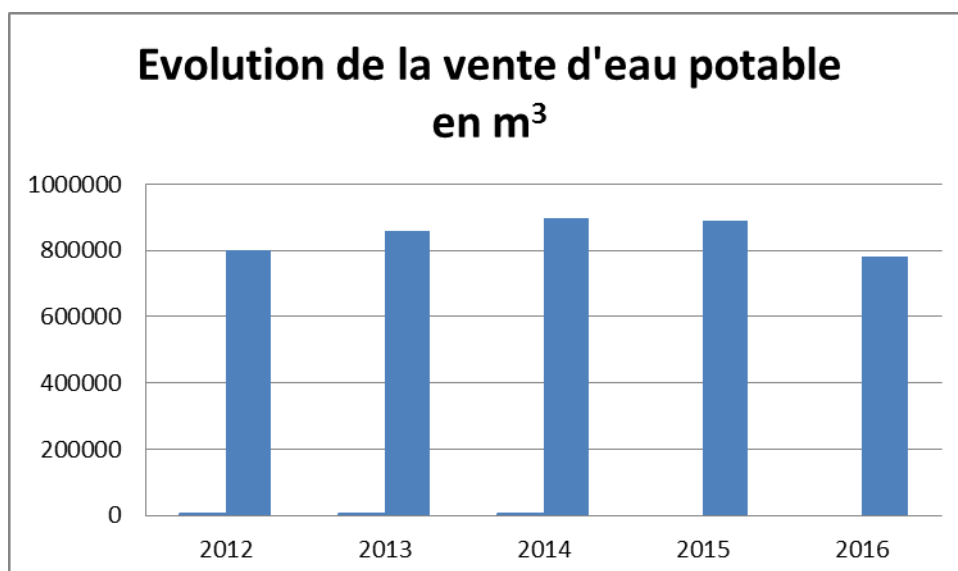
1.3. Vente d'eau

La vente d'eau est assurée en totalité par SEPIG Atlantique auprès des collectivités contigües au territoire de CAP atlantique.

Vente d'eau

	2015	2016
Volume total de la vente d'eau	889 053 m ³	781 026 m ³

Depuis 2009, les ventes d'eau potable, essentiellement depuis les secteurs nord et sud, sont relativement stables. On note toutefois une diminution des ventes pour 2016 (-12%) liée à l'organisation de la distribution d'eau potable faite par la CARENE sur la commune de Pornichet. Cette dernière étant notre plus important client à hauteur de 543 000 m³ pour 2016. La majeure partie de cette vente est réalisée au niveau du secteur sud pour l'alimentation de la Commune de Pornichet pour environ 468 000 m³.



2. DISTRIBUTION

2.1. Ouvrages de stockage

Ces stockages permettent une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité pour la distribution de l'eau potable.

N°	Commune	Désignation	Volume stocké
1	La Baule	Saint-Servais (5 réservoirs)	6 000 m ³
2	Guérande	Château d'eau	700 m ³
3	Guérande	Usine de Sandun	2 600 m ³
4	Batz / Mer	Château d'eau de Kermoisan	750 m ³
5	Le Croisic	Bâche de reprise La Falaise	300 m ³
6	Le Croisic	Château d'eau	750 m ³
Total Sud			11 100 m³
7	La Turballe	Château d'eau de Trescalan	2 500 m ³
8	La Turballe	Bâche au sol de Trescalan	2 800 m ³
Total Centre			5 300 m³
9	Herbignac	Château d'eau de Brézanvé	400 m ³
Total Nord			400 m³
Total CAP ATLANTIQUE		16 800 m³	

2.2. Le réseau

La longueur totale du réseau géré par CAP Atlantique est de 1 703 073 km. Il est réparti géographiquement de la façon suivante :

Linéaire de réseau de distribution d'eau potable

	Sud	Centre	Nord	Total
Canalisations	585.588 km	262.555 km	486.525 km	1 334.668 km
Branchements	203.835 km	71.545 km	93.025 km	368.405 km
Total 2016	789.423 km	334.100 km	579.550 km	1 703.073 km
Total 2015	784.165 km	332.853 km	577.521 km	1 694.539 km

2.3. Les branchements réalisés en 2016

Branchements neufs et branchements plomb renouvelés en 2016.

	Sud	Centre*	Nord	Total
Branchements neufs	186	87	129	402
Branchements Plomb renouvelés en 2016	6			SEPIG

** Il n'y a pas de branchement en plomb sur le centre.*

Les branchements en plombs repris par SEPIG représentent quelques unités par an. En effet, malgré une recherche importante dans le cadre de programmes travaux réalisés CAP atlantique jusqu'en 2013, il peut subsister quelques rares branchements en plombs ayant échappés au recensement. Au fur et à mesure de leur découverte ces derniers seront repris, soit par CAP atlantique, soit par le délégataire.

Pour rappel, l'objectif réglementaire consiste à garantir la concentration de 10 µg de plomb par litre d'eau distribué demandée dans le cadre de la directive européenne de 1998.

2.4. Les compteurs

	Secteur Sud	Secteur Centre	Secteur Nord	Total
Compteurs individuels	41 009	13 122	13 262	67 393
Renouvellement compteurs 2016	999	213	251	1463
Compteurs d'achat d'eau	5	2	3	10
Compteurs de vente d'eau	3	0	3	6

3. LA CONSOMMATION

3.1. Les usagers du service de l'eau

Clients du service : Habitants / usagers

	Population DGF 2016	Nombre d'usagers 2015	Nombre d'usagers 2016	Évolution
Guérande	17 655	8 346	8 470	1,49%
La Baule	28 917	17 117	17 483	2,14%
Le Pouliguen	8 440	5 536	5 551	0,27%
Batz Sur Mer	5 462	3 624	3 616	-0,22%
Le Croisic	7 216	5 043	5 077	0,67%
Total Sud	67 690	39 666	40 197	1,34%
La Turballe	7 482	5 290	5 342	0,98%
Piriac Sur Mer	4 750	3 458	3 490	0,93%
Mesquer	3 710	2 842	2 867	0,88%
Saint-Molf	2 687	1 207	1 235	2,32%
Total Centre	18 629	12 797	12 934	1,07%
Assérac	2 442	1 452	1 454	0,14%
Camoël	1 306	698	700	0,29%
Férel	3 455	1 775	1 801	1,46%
Herbignac	6 681	3 318	3 293	-0,75%
Pénestin	4 337	3 700	3 755	1,49%
Saint Lyphard	4 799	2 070	2 115	2,17%
Total Nord	23 020	13 013	13 118	0,81%
Total Cap Atlantique	109 339	65 476	66 249	1,18%

Au 1^{er} janvier 2016, les usagers de Missillac ont été transférés à Atlantico soit environ 102 abonnés.

Répartition des branchements par catégorie

	Sud	Centre	Nord	Total
Branchements domestiques	40 548	12 963	13 115	66 626
Branchements communaux	468	153	143	764
Branchements gros consommateurs ou industriels (*)	22	9	6	37
Total	41 038	13 125	13 264	67 427

* Consommation supérieure à 6 000 m³ par an.

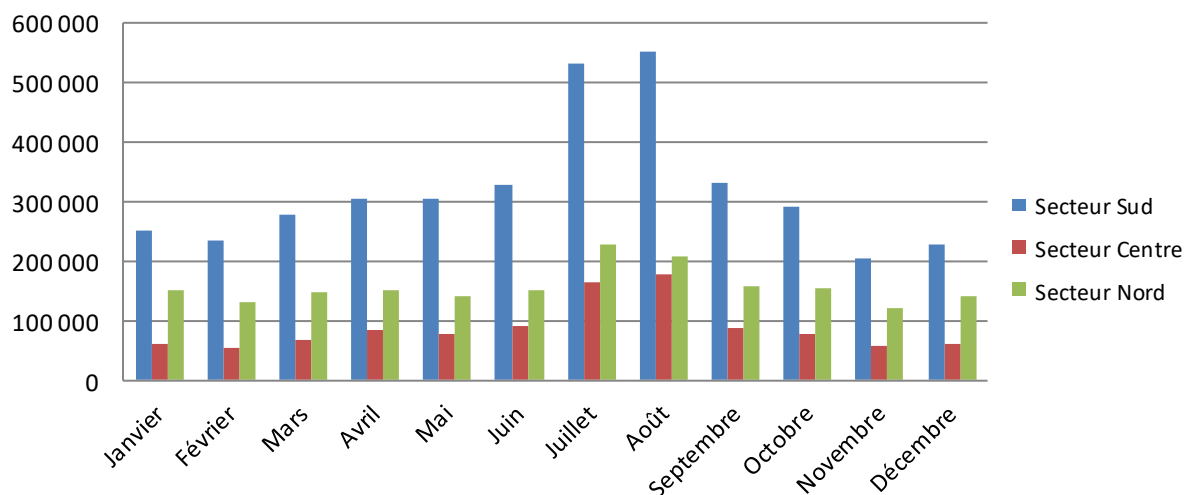
3.2. La consommation des usagers de Cap Atlantique

Le détail par commune des volumes consommés est en annexe 1.

Volumes mis à disposition en 2016 en m³ hors vente en gros

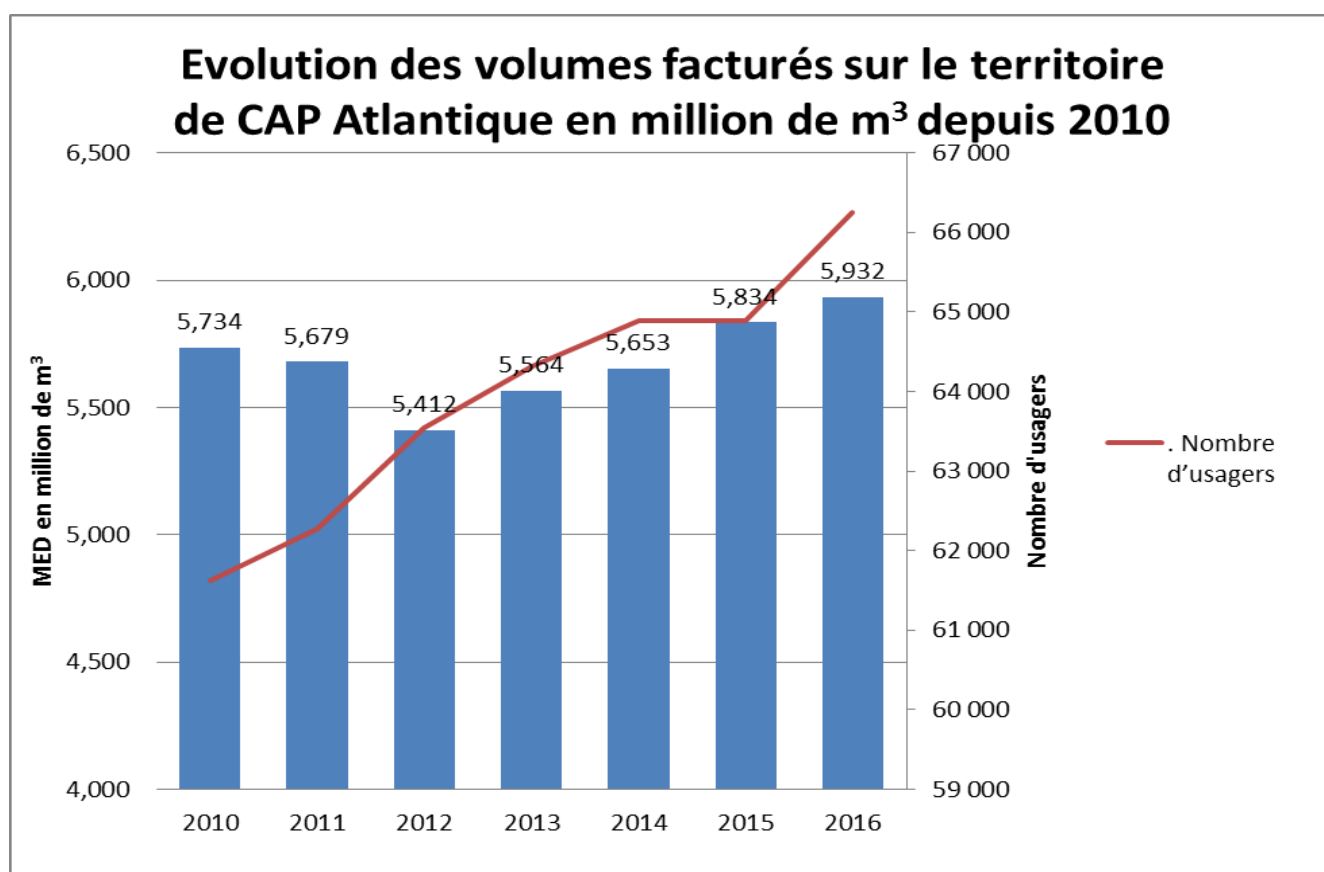
	Secteur Sud	Secteur Centre	Secteur Nord	Total Cap Atlantique 2016	Total Cap Atlantique 2015	Évolution
Janvier	250 378	59 092	151 401	460 871	442 519	4,15%
Février	234 233	54 158	131 397	419 788	415 038	1,14%
Mars	278 943	66 531	146 368	491 842	495 964	-0,83%
Avril	304 629	82 469	151 588	538 686	549 830	-2,03%
Mai	302 625	78 480	140 613	521 718	541 885	-3,72%
Juin	328 705	89 012	150 001	567 718	673 995	-15,77%
Juillet	529 979	163 333	225 778	919 090	793 773	15,79%
Août	549 887	177 451	205 712	933 050	948 678	-1,65%
Septembre	332 447	87 643	156 540	576 630	550 098	4,82%
Octobre	292 283	78 308	153 099	523 690	443 371	18,12%
Novembre	203 999	56 218	121 870	382 087	468 532	-18,45%
Décembre	227 094	59 374	140 311	426 779	431 068	-0,99%
Total m³ en 2016	3 835 202	1 052 069	1 874 678	6 761 949		0.11%
Total 2015 en m³	3 899 183	1 040 883	1 814 685		6 754 751	
Variation par rapport à 2015						

Evolution de la Mise à Disposition sur les secteurs de CAP Atlantique en m³ - ANNÉE 2016



Récapitulatif des volumes facturés en millions de m³ et nombre d'usagers depuis 2010

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Volume facturé – Mm³	3,492	3,426	3,277	3,281	3,272	3,361	3,396
	Nombre d'usagers	37 746	38 103	38 655	39 118	39 438	39 438	40 197
	Volume facturé – M m³	0,905	0,862	0,845	0,877	0,886	0,917	0,950
	Nombre d'usagers	12 047	12 168	12 398	12 521	12 640	12 640	12 934
	Volume facturé – Mm³	1,337	1,391	1,290	1,406	1,495	1,556	1,586
	Nombre d'usagers	11 829	11 997	12 495	12 683	12 811	12 811	13 118
	Volume facturé – Mm³	5,734	5,679	5,412	5,564	5,653	5,834	5,932
	Nombre d'usagers	61 622	62 268	63 548	64 322	64 889	64 889	66 249



Consommation globale d'eau potable en 2016 par usager

Sud		Centre		Nord	
2015	2016	2015	2016	2015	2016
84.74 m ³	84.48 m ³	71.67 m ³	73.42 m ³	119.54 m ³	120.93 m ³

Consommation d'eau potable en 2015 par usager hors gros consommateurs

Sud		Centre		Nord	
2015	2016	2015	2016	2015	2016
76.65 m ³	76.89 m ³	62.20 m ³	62.22 m ³	71.72 m ³	71.27 m ³

On retrouve dans ces tableaux ci-dessus la consommation unitaire des usagers avec et hors gros consommateurs, par secteur.

La comparaison entre la consommation avec et sans gros consommateurs est révélatrice du tissu économique ou industriel de chaque composante du territoire.

Il est à noter que pour 2016, la consommation globale d'eau potable par usager (hors gros consommateurs) indique une stabilité sur l'ensemble du territoire de CAP.

Il est toutefois à noter l'augmentation de la consommation de l'industriel HCI (+3.5%) et AGIS (+13.2 %) présents à Herbignac qui à eux seuls représentent 38.9 % de la consommation du secteur nord et 10 % de la consommation de l'ensemble du périmètre de CAP Atlantique. HCI représentant à elle seule 509 600 m³ sur les 616 300 m³ consommés par ces deux industriels.

HCI est à ce jour le plus gros consommateur en eau potable de CAP atlantique. Ce dernier possède sa propre station d'assainissement et n'est pas, par conséquent, soumis à la redevance d'assainissement collectif.

3.3. Les pertes d'eau sur la distribution : rendements de réseau et indice de perte linéaire

	Sud		Centre		Nord	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Rendement : Volume d'eau consommé / volume d'eau mis en distribution sur la période de relève	86.14%	88.61%	88.18%	91.65%	85.97%	85.3%
Objectif contractuel de Rendement supérieur à :	83.4%	87.2%	86%	85.7%	85%	88%
Indice de pertes linéaires (ILP) en m³/km/jour	2.56	2.06	1.29	0.91	1.43	1.55
Objectif contractuel d'ILP inférieur à :	3.8	2.4	1.9	1.6	1.25	1.1

D'un point de vue général, les résultats mettent en avant une légère augmentation du rendement global sur l'ensemble du territoire de CAP atlantique excepté pour la partie Nord.

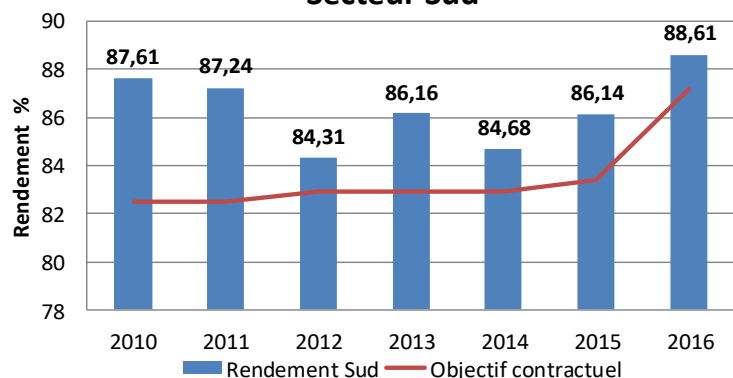
Afin de continuer à améliorer l'étanchéité des réseaux dans l'objectif de la préservation des ressources et aussi de la qualité du service rendu (réduction des fuites, amélioration de la pression disponible,...), CAP Atlantique a mis en œuvre en 2015 la sectorisation du réseau d'eau potable du secteur Nord. Ceci permettra entre autre d'améliorer la gestion hydraulique (sécurité d'approvisionnement, aspect sanitaire,...) et la surveillance des fuites. Des compteurs en lignes sur des canalisations maîtresses d'eau potable seront répartis sur le réseau d'eau potable. Ces installations existent déjà à une échelle plus large sur les deux autres secteurs.

A ce titre, d'autres études sur le secteur centre et sud seront envisagées en fonction du retour du fonctionnement de la sectorisation prévue sur le secteur nord, afin de vérifier l'opportunité de décliner la sectorisation du nord sur les deux autres secteurs. L'intérêt, outre les objectifs d'étanchéité précités, serait une diminution potentielle de l'achat d'eau. Cet objectif d'amélioration de l'étanchéité des réseaux sera par ailleurs repris dans le cadre des nouveaux contrats de DSP à compter du 1 janvier 2016.

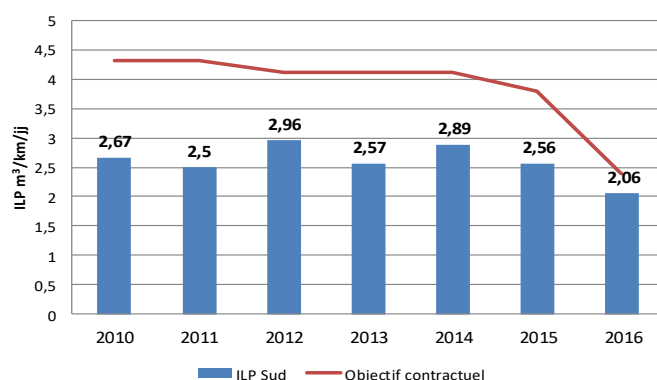
Le réseau de CAP Atlantique est considéré comme étanche notamment au regard du classement inter-agence détaillé ci-dessous qui repose sur un classement des réseaux en trois catégories et ce, suivant un calcul de l'Indice Linéaire de Consommation. Ce dernier mesure la densité de consommation et donc le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau. Plus ce chiffre est important, plus la densification des réseaux est importante, plus il est admis des fuites et donc un rendement plus faible (plus de raccordement, de maillage, donc de fuite).

En conclusion, le réseau global de CAP Atlantique est à considérer comme présentant une bonne étanchéité.

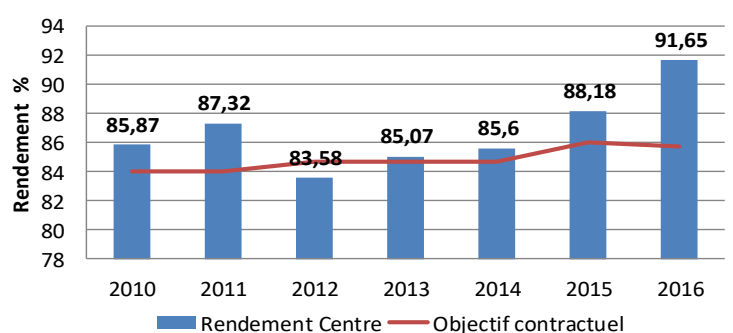
**Evolution du Rendement contractuel
Secteur Sud**



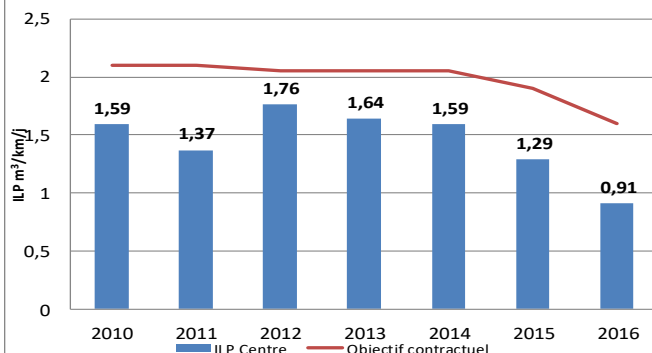
Evolution de l'Indice Linéaire de Perte contractuel - Secteur Sud



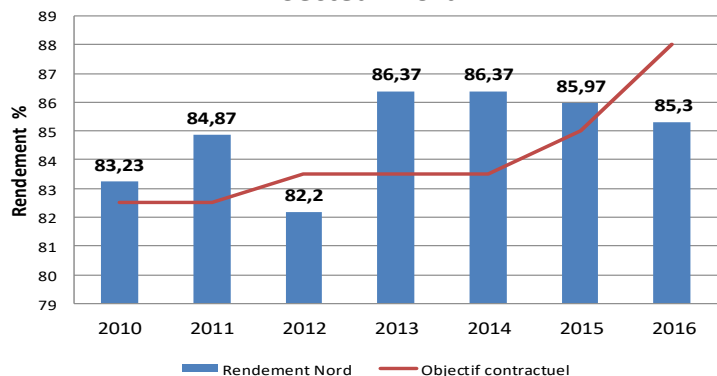
**Evolution du Rendement contractuel
Secteur Centre**



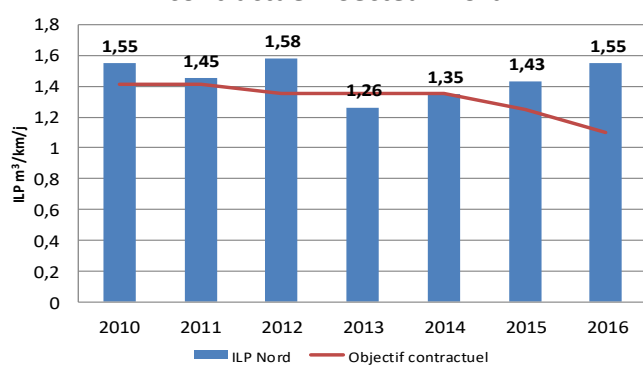
Evolution de l'Indice Linéaire de Perte contractuel - Secteur Centre



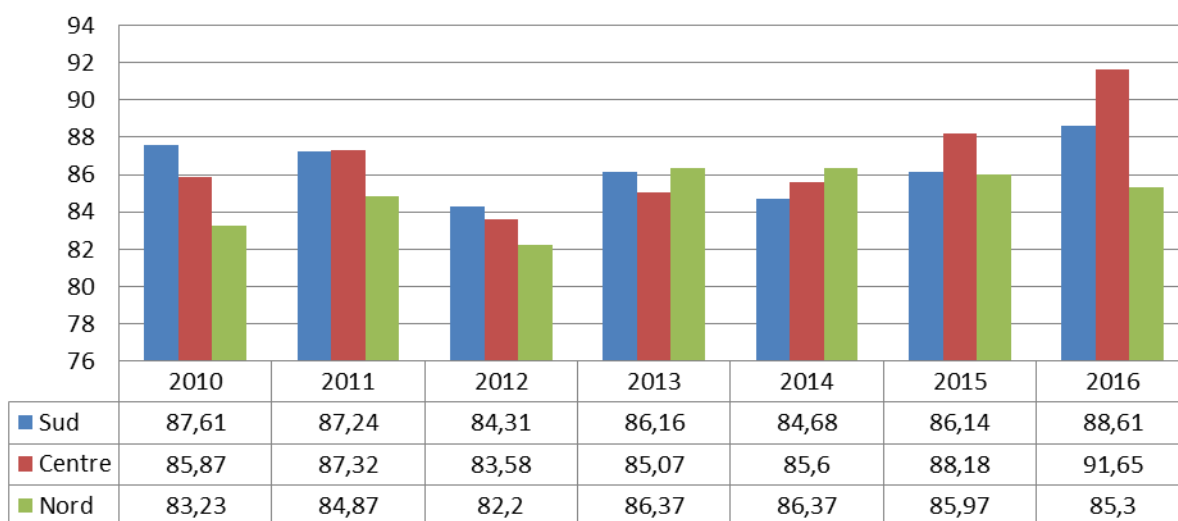
**Evolution du Rendement contractuel
Secteur Nord**



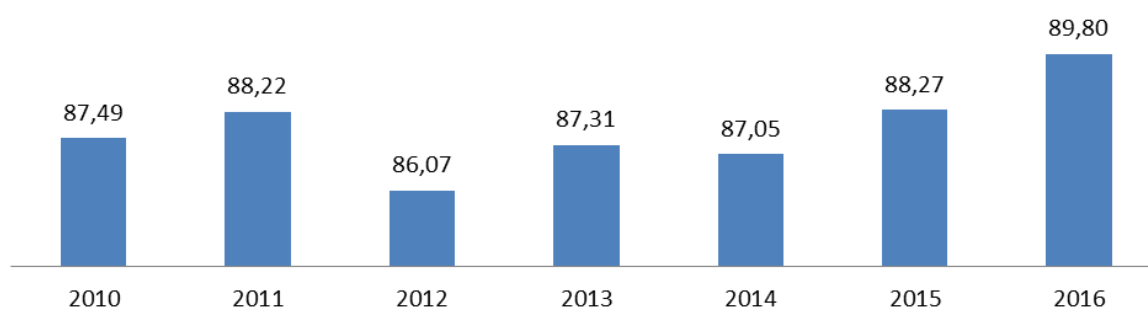
Evolution de l'Indice Linéaire de Perte contractuel - Secteur Nord



Evolution du rendement contractuel de distribution d'eau potable depuis 2010



Rendement de distribution d'eau potable - Indicateurs du Maire



L'objectif réglementaire minimal visé par le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 étant fixé à 85 %. Le détail du calcul du rendement étant repris au niveau national, figure dans la liste des indicateurs réglementaire pour le service de l'eau potable. Le rendement affiché par CAP Atlantique est supérieur à cet objectif, mettant en avant la bonne étanchéité de son réseau d'eau potable.

Définitions des termes employés :

ILC = Volume consommé/jour/km de réseau hors branchements calculé sur la période d'extraction des données.

ILP = (volume mis en distribution - volume consommé – volume compté utilisé pour les besoins de l'exploitation)/jour/km de réseaux hors branchements calculé sur la période d'extraction des données.

Classement des réseaux

Valeur ILC	<10	10<ILC<30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	urbain
NORD	8.94		
CENTRE	9.91		
SUD		15.89	

Classement des indices linéaires de pertes

Il bon	<1,5	<3	<7
ILP acceptable	<2,5	<5	<10
ILP médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<18	10<ILP<15
ILP Mauvais	>4	>8	>15

4. QUALITE DE L'EAU

4.1. Etang de Sandun : Eau Brute

	2015	2016
	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses
ARS	6	5
SEPIG	222	142

Le nombre total d'analyses a très légèrement diminué par rapport à l'année précédente, le volume produit cette année par Sandun ayant diminué de 55 %.

Les analyses à réaliser sont en effet proportionnelles au volume d'eau produit par l'usine de Sandun.

Il est à noter que l'eau brute de l'étang de Sandun dépasse la norme de potabilisation des eaux brutes sur le paramètre lié au COT. Une valeur moyenne de 13.1 mg/l est constatée sur les eaux brutes de l'étang en 2016 (minimum 11 mg/l : maximum : 17 mg/l), pour une valeur limite réglementaire de 10 mg/litre.

Cependant L'article R 1321-42 du code de la santé publique précise que le dépassement d'une limite liée à l'eau brute n'est pas en contradiction avec son utilisation en vue de produire de l'eau potable dès lors que :

- Les limites de qualité de l'eau distribuée soient respectées – Ce qui est le cas en permanence sur l'usine au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007
- Qu'un périmètre de protection soit établi – CAP est en démarche avec les services de l'état pour finaliser ce dernier point.

4.2. Usine de Sandun : Eau Traitée

	2015		2016		
	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conforme	Nombre d'analyses	Nombre de paramètres non conforme	% de conformité
ARS	13	0	8	0	100 %
SEPIG	180	1	97	1	98.97 %

La non-conformité mise en avant en 2016 porte sur la turbidité de l'eau en sortie d'usine de Sandun. Ce dépassement ponctuel n'a pas été validé par les contre analyses de SEPIG et de l'ARS réalisées immédiatement après le résultat de la première analyse, ces dernières ont révélées une valeur conforme de la turbidité. Ce dépassement a alors un caractère ponctuel et non significatif de la qualité régulière de l'eau distribuée.

D'autres dépassements de références de qualité ont été mis en avant sans porter atteinte à la potabilité de l'eau, le paramètre prépondérant étant le COT.

En ce qui concerne la valeur guide de COT, de 2 mg/l, cette dernière est dépassée dans l'eau traitée de Sandun (12 dépassements en 2016). La valeur de COT pour 2016 en eau traitée est comprise entre 4.1 et 5.4 mg/litre. Ce paramètre est une valeur de référence et son dépassement n'est pas considéré comme entraînant une non-conformité de l'eau distribuée.

En effet, ce taux de 2mg/litre vise essentiellement à éviter la production de THM (Trihalométhanes) dans l'eau potable. Les analyses de notre réseau de distribution indiquent un taux de THM très inférieur à la réglementation en vigueur, ce qui classe les COT issus de Sandun comme étant peu propices à des combinaisons à risque avec la désinfection. Cette caractéristique de notre matière organique avait déjà été mise en avant lors d'une étude de SEPIG Atlantique et présentée aux ARS. Ceci permet d'assurer aux usagers du service d'eau potable une eau répondant en tous points aux objectifs de qualités et de potabilités de l'eau distribuée.

Le contrôle effectué par l'ARS, sur l'eau traitée, comprend les paramètres suivants : caractéristiques organoleptiques, paramètres physico-chimiques, pesticides, paramètres microbiologiques.

4.3. Réseau de distribution d'eau potable (issue des usines de Férel, Sandun et Campbon)

Analyses de surveillance de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution

	2015				2016			
	Nombre d'analyses Physico	Nombre de paramètres non conformes	Nombre d'analyses Bactério	Nombre de paramètres non conformes	Nombre d'analyses Physico	Nombre de paramètres non conformes	Nombre d'analyses Bactério	Nombre de paramètres non conformes
Sud								
ARS	94	0	94	0	94	1	98	0
SEPIG Atlantique	87	0	76	0	270	0	130	1
Centre								
ARS	30	0	30	0	36	0	38	0
SEPIG Atlantique	102	0	54	0	154	0	72	0
Nord								
ARS	51	0	51	0	47	0	47	0
SEPIG Atlantique	136	0	72	0	200	0	96	0
TOTAL								
	500	0	377	0	801	1	481	1

Les 2 dépassements des limites de qualités, constatés en 2016, portent sur la bactériologie (entérocoques) et sur le paramètre Nickel :

- Le dépassement du paramètre Entérocoque le 26 octobre n'a pas été confirmé par le prélèvement de recontrôle.
- Le dépassement du paramètre Nickel du 27 octobre n'a pas été confirmé par le prélèvement de recontrôle.

L'ensemble des autres résultats est conforme aux normes de potabilité de l'arrêté du 11 janvier 2007.

On note 50 dépassements des valeurs de références (73 en 2015) sur les paramètres suivants :

Fer	15 dépassements
COT	14 dépassements
Turbidité	9 dépassements
pH	6 dépassements
Equilibre calco carbonique	2 dépassements
Ammonium	2 dépassements
Coliformes totaux	1 dépassement
Bactéries ASR	1 dépassement

Ces dépassements de valeur de références, qui n'entrent pas dans la qualification de potabilité de l'eau, ont donné lieu à une action immédiate de l'exploitant sur le terrain ainsi qu'une contre analyse. Cette dernière n'a pas confirmé ces dépassements et a validé la conformité de l'eau potable distribuée. L'annexe 2 présente les résultats de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Cap Atlantique.

L'autocontrôle à charge de SEPIG Atlantique porte notamment sur les paramètres suivants : Chlore libre, chlore total, goût, odeur, aspect, ph, fer, turbidité, qualité bactériologique de l'eau.

5. LES INDICATEURS DU SERVICE D'EAU POTABLE

5.1. Les indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservi par un réseau d'eau potable :

Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) desservies par le réseau de distribution d'eau. La population permanente et saisonnière desservie de chaque commune pour l'année N est celle qui est indiquée par la mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour chaque année par la mairie.

Les données nécessaires doivent être mises à jour chaque année, en demandant à chaque mairie concernée sa population totale majorée déterminée en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Mode de calcul : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Lorsque le service ne dessert pas la totalité du territoire d'une commune (cas de plusieurs services sur une même commune), la population permanente et saisonnière desservie est estimée en fonction des données disponibles localement.

La population prise en compte pour l'année N est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année N.

Soit • **I D 101.0 : 109 339 habitants desservis**

Prix TTC du service d'eau potable :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³, en €/m³.
Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport.

Soit • **I D 102.0 : 1,87 € TTC / m³**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service :

Ce délai correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Le délai pris en compte au titre de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N.

Soit • **I D 151.0 : 2 jours ouvrés**

5.2. Les indicateurs de performance

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit • **I P 101.1: 100 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Soit • **I P 102.1: 99.56 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

- Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.
- **Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013.**
- Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit • **I P 103.2: 110**

Rendement du réseau de distribution :

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Les volumes pris en compte pour l'année N sont ceux déterminés au titre de l'année N

Soit • **I P 104.3: 89.80 %**

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indicateur (exprimé en $\text{m}^3 / \text{km} / \text{jour}$) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit • **I P 105.3: 1.666 $\text{m}^3 / \text{km} / \text{j}$**

Indice linéaire de perte de réseau :

Cet indicateur (exprimé en $\text{m}^3 / \text{km} / \text{jour}$) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau et, d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N.

Soit • **I P 106.3 : 1.575 m³ / km /j**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N)/5/ (longueur du réseau de desserte au 31/12/N)*100

Les données prises en compte sont celles qui sont connues au 31/12 de l'année N.

Soit • **I P 107.2: 0.411 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indice reflète la situation au 31 décembre de l'année N.

Soit • **I P 108.3: 60 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable :

Abandon de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité (exprimé en €/m³) divisés par le volume facturé.

Les données prises en compte sont celles qui sont établies au titre de l'année N.

Soit • **I P 109.0: 0.0013€/m³**

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

Nombre de coupures d'eau lié au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

- Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

C taux s'exprime en nombre / milliers d'abonnés.

Les coupures d'eau prises en compte sont celles qui surviennent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de l'information faite aux usagers.

Soit • **I P 151.1: 1.54 / 1 000 abonnés**

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Les ouvertures de branchements à prendre en compte sont celles qui sont effectives entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de la demande.

Soit • **I P 152.1: 97.44%**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Durée théorique (exprimée en années) nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La situation est appréciée au 31 décembre de l'année N.

Soit • **I P 153.2: 3.3 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit • **I P 154.0: 0.53 %**

Taux de réclamations du service de l'eau :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Les réclamations prises en compte sont celles dont la date d'enregistrement par l'opérateur se situe entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N.

Soit • **I P 155.1: 0.54/ 1 000 abonnés prend en compte que les réclamations SEPIG : 28 et CAP : 8**

6. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2016

- Réhabilitation des canalisations présentant un risque de CVM : Suite aux campagnes 2013-2014 et 2015 sur l'ensemble du territoire, 3 secteurs ont révélés un risque de CVM. Ces canalisations ont donc été renouvelées en 2016 :

Toulon à GUERANDE : Renouvellement et extension du réseau d'eau potable pour 420 ml.

Drezeux à GUERANDE : 460 ml renouvelés.

Trovray à GUERANDE : 425 ml renouvelés.

- travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre des opérations de voirie communales, du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution CVM, eaux colorées, casses récurrentes,...
- Renouvellement du réseau d'eau potable à Pont Mahé sur la commune d'ASSERAC au niveau de l'étier suite à une casse en 2015 sous la traversée de l'étier.
- Renouvellement des réseaux d'eau potable boulevard Cacqueray et Rue Neyman à LA BAULE.

BOULEVARD CAQUERAY



RUE NEYMAN



- Renouvellement du réseau d'eau potable dans le secteur de Cotre-Rochalot à LA BAULE.

Les tableaux au chapitre 5.3 de la partie « ***les Indicateurs Financiers*** » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2016.

7. FAITS MARQUANTS EN 2016

★ Juillet 2016 – Quai l'Herminier au POULIGUEN : Fuite sur une canalisation d'eau potable qui a nécessité son dévoiement car située au croisement de plusieurs canalisations.



★ Juillet 2016 Caire à ASSERAC : Casse sur la canalisation d'eau potable en Fonte Ø 200 mm alimentant PENESTIN via ASSERAC. Son renouvellement est programmé en 2017.



★ Courant 2016 : Installation de liaisons ADSL sur l'ensemble des sites télésurveillés.

★ Octobre 2016 : réception du chantier de sectorisation du secteur CAP NORD avec la pose de 14 compteurs de sectorisation et 6 stabilisateurs de pression.



8. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

8.1. Principales Études

- Etudes hydrauliques, d'aménagement et d'entretien des ouvrages de la retenue de l'étang de Sandun.
- Mise en œuvre du périmètre de protection pour l'étang de Sandun.
- Suivi du réseau pour étude du renouvellement/amélioration sur les tronçons mettant en avant :
 - De l'eau colorée ou des phénomènes organoleptiques;
 - Des casses récurrentes ;
 - Des variations de pression.

8.2. Travaux

- Poursuite des travaux de renouvellement, renforcement et extension de réseaux d'eau potable dans le cadre du schéma directeur, des objectifs liés à la qualité sanitaire ou bien à des améliorations de la distribution.
- Poursuite des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable entre Nantes et Sandun,
- Poursuivre les travaux dans le cadre des phénomènes d'eaux colorées.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	357
1.1. Les Indicateurs	39
2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	40
2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif	41
2.2. Population concernée par le service public d'assainissement	42
2.3. Réseaux de collecte	41
2.4. Stations d'épuration	42
3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	44
3.1. Indicateurs descriptifs des services	44
3.2. Indicateurs de performance	45
4. PRINCIPALES REALISATIONS 2015	50
5. LES FAITS MARQUANTS 2015	52
6. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS	55
6.1. Principales Etudes	55
6.2. Travaux	55
7. ETAT DES SURVERSES EN 2015	56

1. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif en chiffre pour l'année 2016 :

Communes		Assérac	Batz-sur-Mer	Canoël	Férel	Guérande	Herbignac	La Baule	La Turballe	Le Croisic	Le Pouliguen	Mesquer	Pénestin	Piriac-sur-Mer	Saint-Lyphard	Saint-Molf	TOTAL
	CCI	3	0	2	16	14	5	1	3	1	0	0	2	1	2	5	55
	CBE	6	0	0	14	15	6	2	4	1	0	0	1	0	8	3	60
	CCI	1	0	0	31	79	44	11	6	0	0	1	1	0	3	9	186
	CBE	3	0	0	13	24	12	5	7	0	0	0	1	0	2	1	68
	Diag	3	0	2	9	8	7	3	4	0	0	1	4	1	0	4	46
	Vente	2	0	0	11	39	11	7	5	0	0	1	0	0	8	6	90
	N+1	3	0	1	15	33	26	5	2	0	0	2	2	2	7	5	103
	N+4	50	1	29	70	452	248	60	30	0	1	14	51	5	69	44	1124
Total/commune		71	1	34	179	664	359	94	61	2	1	19	62	9	99	77	1732

CCI = Contrôle de Conception Implantation - CBE = Contrôle de bonne exécution
N+1 = Contrôle des installations à N + 1 - N+4 = Contrôle des installations à N + 4
Diag = Diagnostic des installations existantes

1 732 Contrôles réalisés par les équipes de l'ANC en 2016

6 142 Ouvrages d'assainissement non collectif recensés au 31/12/2016

Coût du service en 2016	243 844 €
Aides perçues (Agence de l'Eau)	6 345 €
Recettes générales 2016 (redevances Assainissement et conventions d'entretien)	253 859 €

Les contrôles de l'assainissement non collectif sur le terrain pour l'année 2016 :

AVIS	Total	Conforme	Conforme sous réserve	Non conforme	Pas de filière (pas d'éléments probants)	Pas d'effluent
CBE	128	125	0	3		
Diagnostic	46	11	6	22	2	5
Vente	90	47	5	33	5	0
N+1	103	100	3	0		
N+4	1124	734	141	212	37	
TOTAL	1491	1017	155	270	44	5

Le chiffre du CCI n'est pas inclus dans ce tableau, son étude est réalisée principalement au bureau par les agents du SPANC.

Le fonctionnement au quotidien du service de l'Assainissement non collectif en 2016 :

2 800 appels téléphoniques

49 dossiers de réclamations

29 063 km parcourus

1.1. Les Indicateurs

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif :

Seuls les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sont concernés. Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, cet indicateur n'est pas calculé si la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif n'a pas été réalisée.

Mode de calcul : Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, on soustrait de la population permanente et saisonnière la population située en zone d'assainissement collectif.

Les données nécessaires doivent être mises à jour chaque année, en demandant à chaque mairie concernée sa population totale majorée déterminée en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Il est recommandé de tenir à jour un fichier des nouvelles constructions équipées d'un assainissement non collectif, et du nombre d'habitants correspondant.

Soit • **ID 301.0 : 10 468 habitants**

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validé par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

- L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif doit être au moins égal à 100 pour que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif puisse être calculé.
- Seront supposées non conformes les installations pour lesquelles un contrôle, effectué par le service depuis sa création, **a mis en évidence une** non-conformité avec les prescriptions réglementaires, ou dont la conformité n'est pas connue du service au 31/12 de l'année N

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Soit • **ID 301.3 : 72.37 %**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (0,20 ou 30 points)

- 20 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.
- 20 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.
- 30 - Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions

réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

- 30 - Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».

B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- 10 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.
- 20 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.
- 10 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

Soit **• I D 302.0 : 100**

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1. Le contrôle de l'assainissement collectif

Depuis 1999, il y a eu 38 387 visites d'effectuées soit 25 955 branchements contrôlés, il reste à ce jour 140 non raccordés ainsi que 236 partiellement raccordés.

Bilan général de la conformité des contrôles de branchements collectifs en 2016

	Nombre Total de contrôles effectués	Nombre de nouveaux branchements contrôlés (1 ^{ère} visite)	Conformité en 1 ^{ère} visite								
					Non-conforme (en nombre)						
					Polluant						
					Polluant en partie	Non raccordé			Délai	Hors délai	Total
Cap Atlantique	2 193	1 349	1 114	235	67	30	148				
APG	433	344	300	44	7	5	32				
Total	2 626	1 693	1 414 83.5%	279 16.5%	64 22.93 %	35** 12.55%	180 64.52%	-			

Nombre de 2^{ème}, 3^{ème} visites en 2016 (CAP + APG): 933

Le tableau ci-dessus montre que 83.5 % des branchements contrôlés sont conformes. Sur les 16.5 % non-conformes, 64.52 % de branchements sont non polluants, la non-conformité portant sur un élément technique réglementaire. 22.93 % sont susceptibles de polluer en partie et 12.55 % polluent totalement du fait de leur non raccordement ou bien de leur configuration (effondrement, mauvais raccordement, fuite,...).

Un délai de 6 mois pour la mise en conformité est donné lorsque le branchement a été déclaré non-conforme et ce, indépendamment de la nature de sa non-conformité.

En 2016 le service contrôle a réalisés 1924 contrôles de vente dont 1 701 réalisés par le service de CAP atlantique et 223 par APG en renfort estivale principalement.

** les non raccordés sont en augmentation par rapport à 2016 du fait de l'orientation des contrôles sur des secteurs ciblés en lien avec le service Environnement – Charte du Traict du Croisic – Etude bassins versants.

2.2. Population concernée par le service public d'assainissement

	Sud		Centre		Nord	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	36 353	37 223	11 777	11 952	8 958	9 210
Total clients facturés 2016	58 385					
Evolution de 2015 à 2016	2.39 %		1.49 %		2.81 %	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
	2 811 117	2 841 210	756 543	757 940	609 961	608 497
Total volume facturé à l'assainissement en 2016	4 207 647 m ³					
Evolution 2015 à 2016	1.07 %		0.18 %		-0.24 %	

A l'identique des conclusions pour le service public de distribution d'eau potable, le tableau ci-dessus met en avant une augmentation des volumes facturés sur le territoire de Cap Atlantique.

L'écart mesuré entre les résultats de consommation pour les services d'eau potable et d'assainissement est fonction de plusieurs paramètres dont notamment :

- Le nombre d'ANC et leur consommation ;
- Les industriels raccordés à un système autonome d'épuration ;
- Les industriels qui rejettent au réseau un volume inférieur à celui consommé ;
- La variation de nouveaux abonnés ;
- L'impact de la saisonnalité sur les secteurs desservis (immeuble, ...) ;
- Les branchements d'arrosage ou de jardins, les arrosages communaux qui ne sont pas assujettis à l'assainissement non collectif.

2.3. Réseaux de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif.

Le transport des eaux usées et des eaux pluviales se fait dans deux canalisations distinctes.

Caractéristiques du réseau communautaire

	Sud et Centre		Nord	
	2015	2016	2015	2016
Canalisations gravitaires	470.825 km	483.596 km	166.074 km	167.208 km
Canalisations de refoulement	145.242 km	151.555 km	73.775 km	74.814 km
Réseau sous vide	5.355 km	5.351 km	0,979 km	0.979 km
Total	621.422 km	640.501 km	240.828 km	242.022 km
Total Cap Atlantique	862.250 (*) km en 2015		882.523 (*) km en 2016	
Postes de refoulement	224	236	100	103
Bassins tampons (stockages sur réseaux)	L'étang : 350 m ³ Kermolier : 350 m ³ Port au Loup : 70 m ³ Port-Piriac : 120 m ³ Lérat : 380 m ³ Les Sports : 130 m ³ Le Requer : 130 m ³ Croix l'Anse : 260 m ³ Place d'Armes : 600 m ³ Pierre Longue : 10 m ³ Garennes : 10 m ³ Pradel : 30 m ³ Maisons Brûlées : 50 m ³ Loscolo : 5 m ³ Kerignon : 30 m ³ Pavie : 5 100 m ³		-	
Postes de traitement des sulfures	16		12	

(*) Le linéaire total prend en compte la partie de réseau située à l'aval des stations d'épuration. Le linéaire concerné représente 12.845 km et ne rentre pas en compte dans le calcul des indicateurs du maire pour lesquels le linéaire retenu est de 869.677 km.

2.4. Intervention sur le réseau de collecte

2.4.1 : Le curage du réseau et des postes de refoulement :

Environ 70 km de curage préventif sur le réseau d'assainissement du territoire et 475 curages de postes de refoulement sur l'année 2016.

2.4.2 : Les passages caméras :

Environ 30 km d'inspection caméra réalisées en 2016.

2.5. Stations d'épuration

Station d'épuration	type	Capacité Eq.Hab.	Volume traité (m³) 2015	Volume traité (m³) 2016	Evolution
Livery – Guérande	Biologique – boues activées	178 000	4 200 821	4 429 433	6.51%
Butte de Pince - La Turballe	Boues activées	Hiver : 15 000 Eté : 40 000	1 131 460	1 159 783	5.86%
Kermouraud-Pénestin	Boues activées	Hiver : 2 000 Eté : 12 000	401 785	427 877	5.94%
Le Bourg-Herbignac	Boues activées	6 700	350 165	344 370	0.77%
Le Bourg – Saint Lyphard	Boues activées	5 200	225 965	221 273	3.79%
Le Bourg – Assérac	Boues activées membranes	4 000	79 424	74 615	-2.65%
Camoël	Boues activées	6 200	182 078	191 770	6.61%
Bréca – Saint Lyphard	Filtre plantés de roseaux	100	4 351	5 033	15.67%
Mézérac – Saint Lyphard	Tertre d'infiltration	115	5 944	2 405	-59.55%
Kermoret - Assérac	Lagunes	300	11 308	7 024	-37.88%
Kerolivier – Saint Lyphard	Filtre planté de roseaux	120	10 148	9 564	-5.75%
Landieul – Herbignac	Filtre planté de roseaux	120	1 361	1 742	28.12%
Keralio – Saint Lyphard	Filtre planté de roseaux	90	4 478	5 581	24.63%
Kerbilet - Herbignac	Filtre à coco	45	1 753	2 350	34.06%
Grand Arm – Herbignac	Filtre planté de roseaux	80	1 700	2 255	32.67%
Ville Perrotin - Herbignac	Filtre planté de roseaux	55	965	693	-28.21%
Le Val – Pénestin	Filtre à sable	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Le Foy – Pénestin	Filtre à coco	30	< à 2 000 Eq.Hab.		

Trébestan – Pénestin	Filtre à sable	30	< à 2 000 Eq.Hab.		
Lande Pont de Rouëlle – Férel	Filtre à sable	< 20	< à 2 000 Eq.Hab.		
La Lande de Rauvelin - Férel	Filtre à sable	< 20	< à 2 000 Eq.Hab.		
TOTAL		253 255	6 613 705	6 885 768	5.75 %

Les 3 principales stations : Livery, La Turballe et Pénestin, ont traité près de 6 000 000 m³ sur les 6 890 000 m³ traités sur l'ensemble des stations d'épuration de Cap Atlantique.

Cette augmentation est principalement liée aux conditions de pluviométrie un peu plus importantes rencontrées en 2016 par rapport à l'année 2015 : +6 % d'eaux traitées.

Les différences d'impact mesurées mettent en avant la sensibilité des réseaux et ouvrages aux eaux parasites, de nappe, d'infiltration ou de ruissellement.

Le volume d'eaux parasites traité sur les stations de Cap Atlantique, provenant des communes de Cap Atlantique, peut être estimé à environ 2 700 000 m³ en 2016. La réduction de la quantité des eaux parasites s'inscrira dans le cadre plus globale du renouvellement des réseaux d'assainissement et des campagnes de contrôles des branchements.

On constate un taux d'eau parasite usuel sur les stations de Livery et de La Turballe, mais élevée sur la station de Pénestin. A ce titre, des études ont été programmées sur le bassin versant de Pénestin dès 2016 et se poursuivront en 2017. Le bassin versant d'Assérac y est également inclus, même si son taux d'eaux parasite reste « usuel » : 47 %, du fait notamment de l'impact plus important des eaux parasites sur la technologie membranaire que sur une filière biologique classique.

Mémo sur les postes à faire et les curages réseaux ?

3. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ces indicateurs permettent aux collectivités d'utiliser les mêmes outils de suivi de leurs résultats.

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du même jour imposent leur intégration dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

3.1. Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis :

Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) desservie par le réseau de collecte. La population permanente et saisonnière desservie de chaque commune pour l'année N est celle qui est indiquée par la mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour par la mairie.

Les données nécessaires doivent être mises à jour chaque année, en demandant à chaque mairie concernée sa population totale majorée déterminée en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

Mode de calcul : La population prise en compte pour l'année N est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année N.

Lorsque le service ne dessert pas la totalité du territoire d'une commune (cas de plusieurs services sur une même commune, existence d'une zone d'assainissement non collectif), la population permanente et saisonnière desservie est estimée en fonction des données disponibles localement

Soit • **ID 201.0 : 98 871 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Soit • **I D 202.0 : 6**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les fils eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte - S'exprime en Tonnes de Matières Sèches.

Soit • **I D 203.0 : 1 080 T de matières sèches**

Prix du service assainissement TTC :

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises- en € / m³. Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport - pour une base de 120 m³.

Soit • **I D 204.0 : 3.004 € TTC / m³**

3.2. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100.

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement.

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique).

Soit • **I P 201.1 : 96.54 %**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

- Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.
- **Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013.**
- Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Soit **• I P 202.2 : 103**

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Mode de calcul : Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme
TMS totales des boues évacuées X 100.

Soit **• I P 206.3 : 100 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Mode de calcul : (Montant en euros des abandons de créances + montant en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé.

Cet indicateur sert à mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Soit **• I P 207.0 : 0 €/m³**

Taux de débordement des effluents (d'eaux usées) dans les locaux des usagers :

Mode de calcul : Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement
Nombre d'habitants desservis X 1000

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

Soit **• I P 251.1 : 0 / 1 000 abonnés**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Mode de calcul : nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) X 100.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quel que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

Soit **• I P 252.2 : 1.84 / 100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Mode de calcul : (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelés au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100.

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Il convient d'additionner les linéaires renouvelés, d'une part, par la collectivité et, d'autre part, par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

Soit **• I P 253.2 : 0.430 %**

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Mode de calcul : Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100.

Données nécessaires :

Nombre de bilans sur 24 h réalisé dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'auto surveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

Soit **• I P 254.3 : 91.64 %**

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Eléments communs à tous les types de réseaux :

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).

oui - 20 non - 0

Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).

oui - 10 non - 0.

Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.

oui - 20 non - 0.

Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui - 30 non - 0.

Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

oui - 10 non - 0.

Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

oui - 10 non - 0.

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs:

Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

oui - 10 non - 0.

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes.

Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

oui - 10 non - 0.

Soit **• I P 255.3 : 110**

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif /épargne brute annuelle.

Soit • **I P 256.2 : 11.8 ans**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable :

Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Soit • **I P 257.0: 74 %**

Taux de réclamations :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1000.

Soit • **I P 258.1 : 1.15 / 1 000 ab.**

Conformité des effluents :

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Les systèmes de collecte devant être conçus, dimensionnés, réalisés entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art.

Soit • **I P 203.3 ; IP 204.3 et IP 205.3 *En attente résultat SISPEA***

Ces indicateurs doivent être transmis par les services de l'état auprès des collectivités, à ce jour et au niveau national aucune transmission n'a été effective.

4. PRINCIPALES REALISATIONS 2016

- Extensions et renouvellements divers.

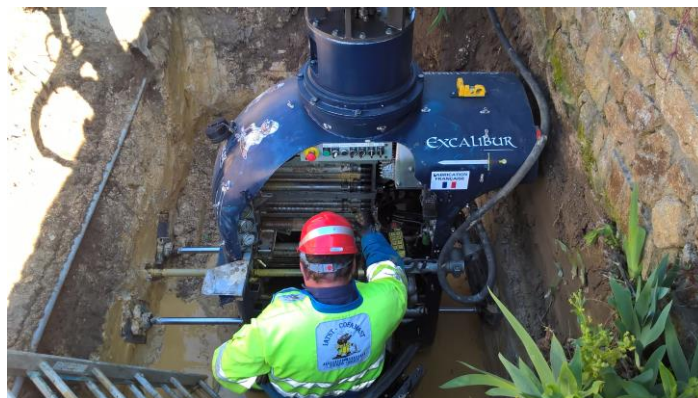
★MESQUER : Goffédins/Kerdandec



PENESTIN – Emile Laboureur



★ **SAINT-LYPHARD : Secteur Brunet Sandun**



★ **LA BAULE – Secteur Ker Rivaud**



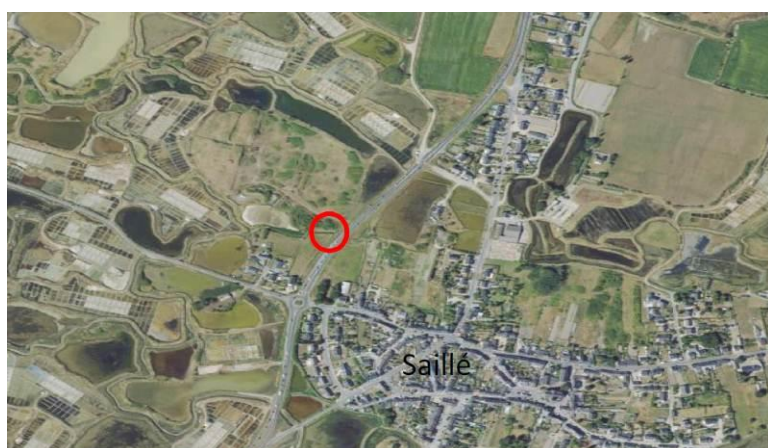
Les tableaux 5.3. de la partie « Les Indicateurs Financiers » reprennent l'ensemble des travaux et montants réalisés pour l'année 2016.

5. LES FAITS MARQUANTS 2016

★Juin-Juillet 2016 : Dysfonctionnement biologique de la station de Livery générant des pics de NH4 au niveau du rejet.

★Août 2016 : Débordement des eaux usées au niveau du lotissement Le Toquen à PENESTIN

★Août 2016 : Fuite sur le refoulement d'eau traitée de la station de Livery.



★Septembre à décembre 2016 : Recensement de l'ensemble des trop-pleins et des points bas physique sur le réseau d'assainissement.

★ Octobre 2016 : Curage de 2 lits de roseaux sur 6 sur la station de Saint-Lyphard.



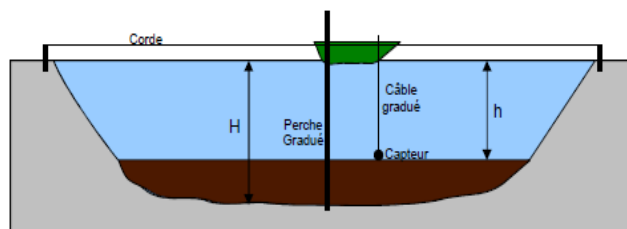
★ **Novembre 2016** : Effondrement du réseau Faubourg Saint-Michel à GUERANDE nécessitant la mise en place d'un by-pass provisoire.



★ **Décembre 2016** : Travaux de réhabilitation des organes de réseau (DN 600) au niveau de la Poste à LA BAULE.



★ **Décembre 2016** : Bathymétrie sur lagune de Kermoret pour estimation de la quantité de boues, et évaluer ainsi le prévisionnel de curage.



★ **Courant 2016** : Poursuite sur l'étude Eaux Parasites sur les communes d'ASSERAC et PENESTIN.

6. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

6.1. Principales Etudes

- Poursuite de l'élaboration du dossier réglementaire pour la station de Pénestin.
- Mise à jour des manuels d'autosurveillance pour les stations supérieures à 2 000 Equivalents Habitants pour 2017.
- Révision en cours de l'arrêté de la STEP LA TURBALLE

6.2. Travaux

- Poursuite des travaux de renouvellement et extension des réseaux d'assainissement sur les secteurs concernés.
- Renouvellement du poste de refoulement Route d'Assérac à SAINT-MOLF.

7. ETAT DES SURVERSES EN 2016

STEP	DATE	POSTE	NBRE D'EVENEMENTS	Pluie O/N	COMMENTAIRE
STEP LIVERY 157 postes de relevage		PR 8 - LA BAULE			
		PR SOHIER - LA BAULE			
	07/01/2016	PR LE QUAI - LE CROISIC	1	O	
	09/01/2016	PR LE QUAI - LE CROISIC	1	O	
	10/01/2016	PR LE QUAI - LE CROISIC	1	O	
	11/01/2016	PR LE QUAI - LE CROISIC	1	O	
		PR LE QUAI - LE CROISIC			
		PR CES - GUERANDE			
	25/02/2016	PR CES - GUERANDE	1	O	
	09/03/2016	PR CES - GUERANDE	1	O	
	31/03/2016	PR CES - GUERANDE	1	N	Pompes bouchées
		PR 4 - LA BAULE			
		PR 6 - LA BAULE			
		PR 7 - LA BAULE			
		PR 8 - LA BAULE			
	13/09/2016	PR GUEZY - LA BAULE	1	O	
STEP LA TURBALLE 79 postes de relevage		PR ARCHE CHAUSSIN - PIRIAC			
		PR CROIX DE L'ANSE - LA TURBALLE			
		PR LERAT - PIRIAC			
		PR TOULPORT - PIRIAC			
		PR BOULAY - SAINT-MOLF			
		PR GUIBEL - PIRIAC			
		PR PORT AU LOUP - PIRIAC			
		PR BROHOGAND - SAINT-MOLF			
		PR KERCABELLEC - MESQUER			
		PR REQUER - LA TURBALLE			

07/01/2016	PR ARCHE CHAUSSIN - PIRIAC	1	0	
	PR GAMBADE - MESQUER			
	PR PORT AU LOUP - PIRIAC			
	PR VACCA - PIRIAC			
	PR BOULAY - SAINT-MOLF			
	PR KERCABELLEC - MESQUER			
	PR REQUER - LA TURBALLE			
	PR BROHOGAND - SAINT-MOLF			
	PR PETIT CLIN - SAINT-MOLF			
	PR TOULPORT - PIRIAC			
	PR ARCHE CHAUSSIN - PIRIAC			
	PR GAMBADE - MESQUER			
	PR PETIT CLIN - SAINT-MOLF			
	PR VACCA - PIRIAC			
	PR BOULAY - SAINT-MOLF			
	PR KERCABELLEC - MESQUER			
	PR REQUER - LA TURBALLE			
	PR BROHOGAND - SAINT-MOLF			
	PR KERMOLLIER - ST MOLF			
	PR TOULPORT - PIRIAC			
	PR BOULAY - SAINT-MOLF			
	PR KERCABELLEC - MESQUER			
	PR PORT AU LOUP - PIRIAC			
	PR VACCA - PIRIAC			
	PR BROHOGAND - SAINT-MOLF			
	PR KERMOLLIER - ST MOLF			
	PR REQUER - LA TURBALLE			
	PR GAMBADE - MESQUER			
	PR PETIT CLIN - SAINT-MOLF			
	PR TOULPORT - PIRIAC			
	PR REQUER - LA TURBALLE			

		PR KERMOLLIER - ST MOLF			
		PR REQUER - LA TURBALLE			
		PR KERMOLLIER - ST MOLF			
	12/01/2016	PR REQUER - LA TURBALLE	1	O	
	09/02/2016	PR KERCABELLEC - MESQUER	1	O	
		PR REQUER - LA TURBALLE			
		PR BROHOGAND - SAINT-MOLF			
	25/02/2016	PR BROHOGAND - SAINT-MOLF	1	O	
	09/03/2016	PR BROHOGAND - SAINT-MOLF	1	O	
		PR REQUER - LA TURBALLE			
		PR BROHOGAND - SAINT-MOLF			
STEP PENESTIN 24 postes de relevage	03/01/2016	PR PONT MAHE - ASSERAC	1	O	
	17/03/2016	PR BRANCELIN	1	N	Dysfonctionnement sur réseau ERDF
STEP HERBIGNAC 20 postes de relevage	03/01/2016	PR ARBOURG 1	1	O	
	08/01/2016	PR ARBOURG 1	1	O	
	09/01/2016	PR ARBOURG 1	1	O	
	11/01/2016	PR ARBOURG 1	1	O	
STEP SAINT-LYPHARD 18 postes de relevage	03/01/2016	PR KERRIO	1	O	
	07/01/2017	PR KERRIO	1	O	
	09/01/2016	PR KERRIO	1	O	
	11/01/2016	PR KERRIO	1	O	

L'état des surverses pour 2016 met en avant un système de collecte conforme aux objectifs réglementaires rappelés dans le cadre des arrêtés des stations d'épurations de La turballe et de Livery. Ils sont liés principalement à la pluviométrie rencontrée au cours de l'année considérée.

Herbignac

Date des surverses du SC	Raisons de la surverse	Volumes surversés du SC (m3)	Durée de la surverse du SC (minutes)	Charges déversées			Détails	
				DCO (Kg/l)	MES (Kg/l)	NH4 (Kg/l)	Poste	Durée (min)
03/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	5.9	59	1.00	0.27	0.08	PR Arbourg 1	59 min
08/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	19.5	195	3.31	0.89	0.27	PR Arbourg 1	195 min
09/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	57.3	573	9.72	2.63	0.80	PR Arbourg 1	573 min
11/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	10.4	104	1.76	0.48	0.14	PR Arbourg 1	104 min

Nombre de jours de surverses du Système de collecte : 4 jours

Guérande

Date des surverses du SC	Raisons de la surverse	Volumes surversés du SC (m3)	Durée de la surverse du SC (minutes)	Charges déversées			Détails					
				DCO (Kg/l)	MES (Kg/l)	NH4 (Kg/l)	Poste	Durée (min)	Poste	Durée (min)	Poste	Durée (min)
03/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	15.5	155.0	6.83	4.34	0.70	PR 08	70 min	PR Sohier	85 min		
07/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	7	69	1.29	0.75	0.29	PR Le Quai	69 min				
09/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	9	87	1.63	0.95	0.36	PR Le Quai	87 min				
10/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	9	90	1.67	0.98	0.38	PR Le Quai	90 min				
11/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	8	77	1.44	0.84	0.32	PR Le Quai	77 min				
24/02/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	62	615	11.89	9.32	1.29	PR Le Quai	97 min	PR CES	518 min		
25/02/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	17	168	3.25	2.67	0.28	PR CES	168 min				
09/03/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	23	230	5.17	3.45	0.53	PR CES	230 min				
31/03/2016	Bouchage des pompes de relevage du PR CES Guérande	8	81	1.78	1.05	0.18	PR CES	81 min				
28/05/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	100	1004	46.42	34.34	4.05	PR 4	244 min	PR 6	237 min	PR 7	232 min
13/09/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies orageuses	4	37	1.64	0.82	0.09	PR Guezy	73 min				

Nombre de jours de surverses du Système de collecte : 11 jours

La Turballe

Date des surverses du SC	Raisons de la surverse	Volumes surversés du SC (m3)	Durée de la surverse du SC (minutes)	Charges déversées			Détails					
				DCO (Kg/l)	MES (Kg/l)	NH4 (Kg/l)	Poste	Durée (min)	Poste	Durée (min)	Poste	Durée (min)
03/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	77.8	778	16.05	8.76	2.78	PR Arche chaussin	73 min	PR Boulay	79 min	PR Brohogand	72 min
							PR Croix de l'anse	93 min	PR Guibel	83 min	PR Kercabellec	95 min
							PR Lerat	86 min	PR Port au Loup	62 min	PR Requer	65 min
							PR Toulport	70 min				
07/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	306	3060	78.39	48.51	6.09	PR Arche chaussin	18 min	PR Boulay	12 min	PR Brohogand	126 min
							PR Gambade	4 min	PR Kercabellec	12 min	PR Petit Clin	1266 min
							PR Port au Loup	455 min	PR Requer	1156 min	PR Toulport	7 min
							PR Vacca	4 min				
08/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	192.9	1929.5	48.99	30.17	3.85	PR Arche chaussin	86 min	PR Boulay	0.5 min	PR Brohogand	162 min
							PR Gambade	54 min	PR Kercabellec	60 min	PR Kermollier	135 min
							PR Petit Clin	33 min	PR Requer	1252 min	PR Toulport	136 min
							PR Vacca	11 min				
09/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	374.3	3743	95.8	59.38	6.48	PR Boulay	7 min	PR Brohogand	625 min	PR Gambade	5 min
							PR Kercabellec	86 min	PR Kermollier	635 min	PR Petit Clin	481 min
							PR Port au Loup	88 min	PR Requer	1161 min	PR Toulport	79 min
							PR Vacca	576 min				
10/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	84.9	849	21.68	13.45	1.68	PR Requer	335 min	PR Kermollier	514 min		
11/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	149.7	1497	58.95	36.55	7.09	PR Requer	227 min	PR Kermollier	247 min	PR Brohogand	1023
12/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	62.4	624	16.11	9.99	1.24	PR Requer	624 min				
09/02/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	21.6	216	2.87	1.4	0.32	PR Kercabellec	216 min				
24/02/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	82.6	826	26.87	14	2.88	PR Requer	14 min	PR Brohogand	812 min		
25/02/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	67.9	679	22.12	11.54	2.38	PR Brohogand	679 min				
09/03/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	30	300	0.84	0.45	0.1	PR Brohogand	300 min				
28/03/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	190.6	1906	70.76	45.9	10.36	PR Requer	689 min	PR Brohogand	1217 min		

Nombre de jours de surverses du Système de collecte : 12 jours

Date des surverses du SC	Raisons de la surverse	Volumes surversés du SC (m3)	Durée de la surverse du SC (minutes)	Charges déversées			Détails	
				DCO (Kg/j)	MES (Kg/j)	NH4 (Kg/j)	Poste	Durée (min)
03/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	5.5	55	1.2	0.77	0.13	PR Kerrio	55 min
07/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	7.3	73	1.59	1.02	0.18	PR Kerrio	73 min
09/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	67.5	675	14.73	9.45	1.63	PR Kerrio	675 min
11/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	2.6	26	0.57	0.36	0.06	PR Kerrio	26 min

Nombre de jours de surverses du Système de collecte : 4 jours

Pénestin

Date des surverses du SC	Raisons de la surverse	Volumes surversés du SC (m3)	Durée de la surverse du SC (minutes)	Charges déversées			Détails	
				DCO (Kg/j)	MES (Kg/j)	NH4 (Kg/j)	Poste	Durée (min)
03/01/2016	Surcharge hydraulique importante liée à des fortes pluies	7.7	77	0.52	0.31	0.06	PR Pont Mahé	77 min
17/03/2016	Dysfonctionnement sur réseau ERDF entraînant le non fonctionnement du PR Brancelin Pondy	8.4	84	2.14	1.18	0.20	PR Brancelin Pondy	84 min

Nombre de jours de surverses du Système de collecte : 2 jours

LES INDICATEURS FINANCIERS

SOMMAIRE

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU	65
1.1. Eau potable	65
1.2. Assainissement	65
1.3. Taxes pour les organismes publics	65
2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	59
2.1. Prix de l'eau potable	59
3. LA COLLECTE DES EAUX USEES	68
3.1. Prix de l'assainissement	68
4. SYNTHESE DU COUT DE L'EAU	69
5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	70
5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau	70
5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités	71
5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice	71

1. LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

La facture d'eau comprend trois parties :

- eau potable
- eaux usées
- taxes pour les organismes publics

1.1. Eau potable

La recette « eau potable » est destinée à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation de travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement de réseaux d'eau potable, la réalisation d'ouvrages et l'amélioration du site de production d'eau potable.

Au délégataire privé qui assure la gestion (entretien, petit renouvellement des réseaux, la facturation....) de la production et de la distribution de l'eau potable

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.2. Assainissement

La recette « assainissement » est destinée à :

- Cap Atlantique qui assure la réalisation des travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'assainissement, d'ouvrages sur le réseau, la construction de stations d'épuration
- Au délégataire privé qui assure l'exploitation des ouvrages de traitement et réseaux d'assainissement (fonctionnement, entretien, renouvellement...)

Il comprend pour chaque destinataire :

- Une part fixe : calculée indépendamment du volume consommé
- Une part variable : calculée en fonction des mètres cubes consommés

1.3. Taxes pour les organismes publics

D'autres partenaires interviennent dans l'élaboration du montant de la facture, notamment l'Agence de l'Eau.

2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2.1. Prix de l'eau potable

Le contenu et l'évolution de la redevance

➤ La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2016

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part du délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³	Territoire CAP Atlantique
Part fixe (€ HT par an) délégataire	34.51
Part fixe (€ HT par an) CAP Atlantique	18.54

➤ La part variable de la redevance au 1^{er} janvier 2016

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement, liés au fonctionnement du service public. Il est lié au volume d'eau potable consommé afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretien correspondants.

L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm pour une consommation < 500 m³ (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique (coût d'achat de l'eau, rendement de réseau, investissements,...).

Compteur Ø 15 mm – consommation < 500 m³	Territoire CAP Atlantique
Prix d'un m³ d'eau consommée en € HT, part délégataire	0.7453
Prix d'un m³ d'eau consommé en € HT, part CAP Atlantique	0.268

➤ Les redevances des organismes publics

Agence de l'Eau (prélèvement/pollution) :

A partir de janvier 2008, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006 modifie le système des redevances versées aux agences de l'eau.

Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques applique les principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

L'Agence de l'Eau perçoit pour l'ensemble des communes deux redevances qui servent à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel par exemple : protection de nappes, construction de stations d'épuration.

Les taxes applicables sur le territoire de CAP atlantique sont :

Redevance Pollution : Permet à l'Agence de l'Eau de co-financer les travaux avec les collectivités territoriales ayant pour objectif d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous les usagers et protéger cette eau contre les pollutions de toutes natures.

Redevance Préservation des ressources :

Compteur Ø 15 mm - consommation < 500 m ³	Territoire de CAP Atlantique
Redevance lutte contre la pollution- Prix pour un m ³ en € HT d'eau consommée	0,30
Redevance Préservation des ressources- Prix pour un m ³ en € HT d'eau consommée	0.0077

➤ La TVA

Le taux de cette TVA est le taux réduit de 5.5% pour l'ensemble des communes de CAP Atlantique.

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier 2016

Le tableau, ci-dessous, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2015 et janvier 2016. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de CAP Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ Sud, Centre et Nord

	Au 1 ^{er} janvier 2015 € HT	Au 1 ^{er} janvier 2016 € HT	Variation en % entre les deux années	Observations
Part fixe Cap Atlantique	18,18	18,54	1.98%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part fixe SEPIG	34,51	34,51	0%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ Cap Atlantique	0,263	0,268	1.90%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part variable en m³ SEPIG	0,8011	0,7453	-6.97%	Actualisation contractuelle des prix
Redevance Pollution	0,31	0,30	-3.23%	Agence de L'eau
Redevance Ressources	0,0155	0,0077	-50.32%	Agence de L'eau
TVA en %	5,5	5,5	/	Définie par l'état
Total pour 120 m³ TTC	231,51	223.21	-3.59%	

3. LA COLLECTE DES EAUX USEES

3.1. Prix de l'assainissement

Le contenu et l'évolution de la redevance :

➤ ***La partie fixe de la redevance au 1^{er} janvier 2016***

La partie fixe de la redevance, est facturée semestriellement par avance et se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Cette partie fixe, indépendante des m³ consommés est toutefois ramenée au calibre (diamètre) du compteur afin de refléter au mieux le service rendu et les frais d'entretiens correspondants. L'exemple, ci-dessous, reprend un compteur de 15 mm (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie fixe pour la part délégataire est encadrée par les contrats de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix.

Compteur Ø 15 mm	Territoire de CAP Atlantique
Part fixe (€ HT par an) délégataire	22.20
Part fixe (€ HT par an) Cap Atlantique	41.11

➤ ***La partie variable au 1^{er} janvier 2016***

C'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ de l'utilisateur, il se décompose en une part délégataire et une part CAP Atlantique.

Ce prix permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement liés à l'exécution du service. Il est lié au volume d'eau potable consommé. L'exemple ci-dessous reprend un compteur de 15 (plus de 95% des abonnés).

La révision de cette partie variable pour la part délégataire est encadrée par le contrat de délégation de service public correspondant. Elle est liée à une révision annuelle des prix et des suggestions d'ordre économique.

Compteur Ø 15 mm	Territoire de CAP Atlantique
Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire de 0 à 40 m³	0.746
Prix d'un m³ d'assainissement en € HT, part délégataire > à 40 m³	0.873
Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique de 0 à 40 m³	1.201
Prix d'un m³ d'assainissement €HT, part Cap Atlantique > à 40 m³	1.201

➤ ***Les redevances des organismes publics***

Les prélèvements sont effectués sur la facture d'eau potable et sur la facture d'assainissement en 2016.

Redevance Modernisation des Réseaux :

Redevance Modernisation des Réseaux - Prix pour un m³ en € HT d'eau consommée	0,18
---	------

➤ ***La TVA***

Le taux de cette TVA est le taux réduit de 10% pour l'ensemble des communes de CAP Atlantique à partir du 1^{er} janvier 2014.

Présentation d'une facture calculée au 1^{er} janvier 2016

Le tableau, ci-dessus, prend en compte une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473) pour les mois de janvier 2015 et janvier 2016. Le diamètre du compteur est de 15 mm et la consommation inférieure à 500 m³/an. Ces hypothèses reprennent la situation de près 95 % des usagers sur le territoire de Cap Atlantique.

Le coût de la part fixe est sur une année pleine.

➤ Sud, Centre et Nord

	Au 1^{er} janvier 2015 € HT	Au 1^{er} janvier 2016 € HT	Variation en % entre les deux années	Observations
Part fixe Cap Atlantique	41,11	41,11	0,00%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part fixe SEPIG	22,20	22,2	0,00%	Actualisation contractuelle des prix
Part variable en m³ CAP	1,201	1,201	0,00%	Harmonisation des tarifs sur le territoire
Part variable en m³ SEPIG<40m³	0,7841	0,746	-4,86%	
Part variable en m³ SEPIG>40m³	0,9114	0,873	-4,21%	
Redevance Modernisation des Réseaux	0,19	0,18	-5,26%	Agence de L'eau
TVA en %	10	10		Définie par l'Etat
Total pour 120 m³ TTC	367,957	361,581	-1,73%	

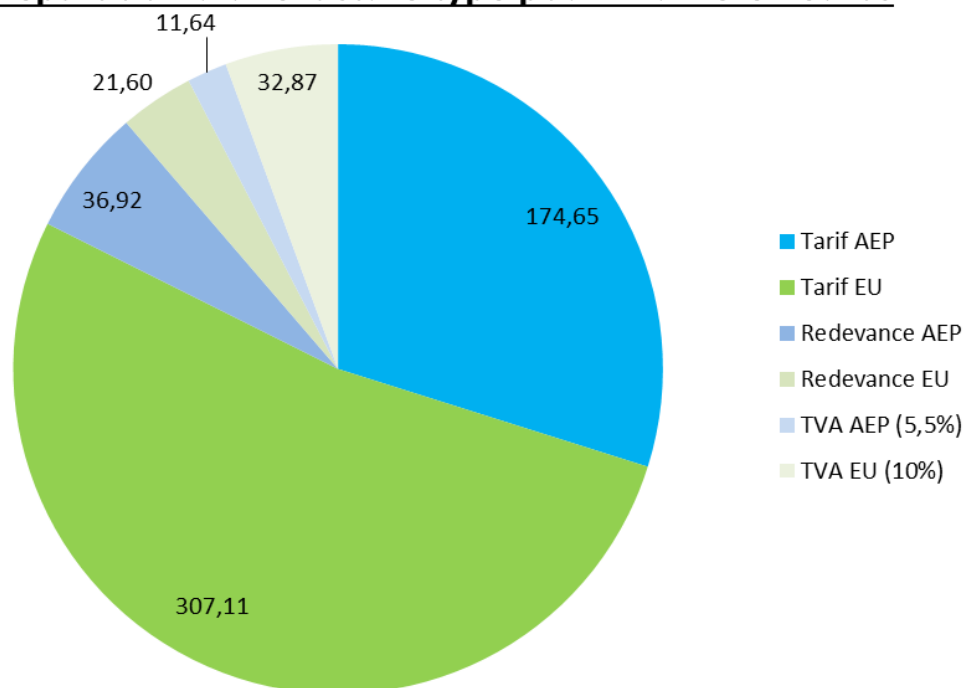
4. SYNTHESE DU COUT DE L'EAU

Pour une consommation de référence définie par Le Ministère de l'Economie et des Finance qui est de 120 m³ par an (JO du 29/11/1995 page 17 473), l'utilisateur qui possède un compteur de 15 mm et qui est raccordé au réseau d'assainissement, a dépensé en 2016:

- 584.787 € TTC soit 4.873 € TTC du m³ (4.996 euros/m³ en 2015)

Le coût lié aux redevances agence de l'eau est de 62.715 € TTC pour une facture de 120 m³ soit 0,523 € TTC du m³ et la TVA représente 44.507 € pour une facture de 120 m³ soit 0.371 € du m³.

Répartition d'une facture type pour 120 m3 en euros



5. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Recettes d'exploitation autres que celles de la vente d'eau

Le service de l'eau potable :

Concessionnaires de téléphonie	: 66 547 € T.T.C.
Participation Travaux	: 73 876 € T.T.C.
Redevances / Taxes	: 2 800 211 € T.T.C.
Subventions	: 0 € T.T.C.
Autres recettes d'exploitation	: 736 € T.T.C.

Le service de l'assainissement :

Participation Travaux	: 642 944 € T.T.C.
Convention CARENE	: 18 543 € T.T.C.
Redevances / Taxes	: 7 370 417 € T.T.C.
Subventions	: 0 € T.T.C.
Autres recettes d'exploitation	: 139 195 € T.T.C.

5.2. Encours de la dette, Echéances et Montant des annuités

Le service de l'eau potable :

Le montant de la dette est de **7 625 534 €** au 31/12/2016 pour une annuité globale (théorique) de **2 276 547 €**.

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 4.

Le service de l'assainissement :

Le montant de la dette est de **39 092 015 €** au 31/12/2016 pour une annuité globale (théorique) de **3 326 128 €**

Le tableau détaillant l'état de la dette est joint en annexe 4.

5.3. Liste et montant financier des travaux réalisés pendant l'exercice

Le service de l'eau potable :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût de chaque opération :

Désignation des opérations	Montant des Travaux en €
ETUDE PERIMETRE PROTECTION	258,50
USINE DE SANDUN	258,50
REFECTION BARRAGE	19 028,99
CE/SAINT-SERVAIS/REF.COVERTUR	710,00
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS PL	2 874,00
MISE A LA COTE DE TAMPONS	7 907,30
EXPLOITATION	30 520,29
BAULE - AV DES LAVATERES	5 260,20
PENESTIN-PEN PALUD CHEMIN	4 368,00
PIRIAC-CLOS DU BOURG (RUE)	5 778,42
GUERANDE-CHARLES LE GOFFIC(RUE	11 414,00
BATZ SUR MER-GARENNE	5 423,49
BAULE-KER RIVAUD/VILLENEUVE	7 249,34
BATZ SUR MER-DUCHESSE ANNE (RU	16 215,50
FEREL-DU PRE DE LA DAME (RUE)	2 040,00
GUERANDE-GIRATOIRE DE BREHANY	23 725,00

TURBALLE-PLACE GEN. DE GAULLE	260,00
POULIGUEN - CHEMIN MORICE	15 400,00
GUERANDE - BV SANDUN LE MENE C	26 154,84
BAULE-AV PIERRE LOTI	36 255,25
BAULE-CHEMIN GRAVELAIS	66 170,26
GUERANDE-BV SANDUN NORD CRUTIE	59 588,25
BAULE-COTRE ROCHALOT	621 644,92
BAULE / NEYMAN-ONDINES	41 954,25
GUERANDE- RUE DU ROCHER	52 678,69
POULIGUEN-P.LE BON (RUE)	26 361,00
BAULE-DE LA MER (AV)	31 296,04
BAULE-GEORGES SAND (AV)	11 792,90
BAULE-LINDBERG (AV)	8 140,30
BAULE-SARAH BERNARD (AV)	68 848,84
GUERANDE-TOULAN CVM	97 249,72
GUERANDE-TROVRAY/GRIGUENY/DREZ	89 351,57
SAINT LYPHARD-BV SANDUN/PENELO	9 949,13
SAINT LYPHARD-AUBEPINES (RUE)	72 353,56
SAINT LYPHARD-CLOS D'ORANGE	120 704,26
CROISIC-VICTOR HUGO-BOURG BOUT	57 864,81
CROISIC-DE CANONS (RUE)	13 373,16
CROISIC-VIEIL HOPITAL (RUE)	31 136,50
CROISIC-LERAY (RUE)	16 417,68
CROISIC-DES PAVILLONS (RUE)	15 714,47
HERBIGNAC - GREE DES MOULINS	7 374,30
BAULE-CACQUERAY (BLD)	118 237,55
BAULE-BRUNEAU (AVENUE)	35 452,66
BAULE - LAVANDE (AVENUE)	42 076,18
BAULE - MOULIN (PLACE)	26 107,51
ASSERAC - PONT MAHE	24 247,46
POULIGUEN-QUAI L'HERMINIER	22 815,00
BAULE-HONORE DE BALZAC	18 774,80
PENESTIN-BARGES	380,00
BAULE-ALFRED DE MUSSET	7 307,00
TRAVAUX RESEAUX	1 974 906,81
BAULE-DE REIMS (PLACE)	42 087,67
TRAVAUX OPERATIONS COMMUNALES	42 087,67
SECTORIALISATION RESEAUX NORD	155,44
RENF. AMELIORATION RESEAUX	155,44
TOTAL	2 047 928,71

Le coût des travaux réalisés en 2016 en eau potable est de 2 047 928.71 € TTC

Le service de l'assainissement :

→ Travaux réalisés sur le territoire de CAP Atlantique par secteur du territoire. Chaque opération a donné lieu à une procédure d'appel d'offres distincte.

Le tableau ci-dessous reprend la liste et le coût des opérations :

Désignation des opérations	Montant des Travaux en €
PENESTIN - STEP	4 394,00
STEP ET EMISSAIRES	4 394,00
CROISIC - PR ST-NUDEC	21 734,75
GUERANDE - PR SAINT NUDEC OLLI	1 303,96
CROISIC-PR SAINT NUDEC	1 402,57
RESEAUX DE TRANSFERT	24 441,28
ETUDES RECEP.TRAIT.PDT CURAGE	22 000,00
ETUDES	22 000,00
GESTION DU PATRIMOINE	24 939,50
MISE A LA COTE DES TAMPONS	14 881,80
GESTION DU PATRIMOINE	39 821,30
BAULE - JOSEPH HOUSSAIS	1 096,33
ASSERAC - BRESILBERIN	22 559,39
SAINT MOLF - PENNEMONT/MOHONA/	1 836,23
BAULE - ROUTE DE VILLENEUVE	10 467,50
GUERANDE - BV SANDUN TREPIED	41 128,91
GUERANDE - BV SANDUN KERBENET	746 536,90
GUERANDE-BV SANDUN/KERGOURDIN/	280 734,92
GUERANDE - TOULLAN	57 272,84
TURBALLE - RUE DE TREVALY	232,39
ASSERAC - ROUTES DE LIMARZEL -	1 315,00

PENESTIN - POINTE DU BILE	6 389,05
PENESTIN-MARESCLE/LABOUREUR	206 783,89
SAINT LYPHARD - PENELO - LE BR	1 366 315,45
MESQUER - RUE DU ROSTU	2 421,80
SAINT LYPHARD - RUE DE KERVILL	12 709,73
BAULE - AV DES LAVATERES	7 608,74
BAULE-BAS BRIVIN	57 070,45
BAULE-KER RIVAUD/VILLENEUVE	284 562,44
BAULE-KERDURAND ST-SERVAIS CHA	4 887,82
BAULE-SECTEUR LA CHATELAINE	3 015,00
BAULE-DES PRAIRIES	1 513,00
TURBALLE - GRANDES PERRIERES	17 835,57
POULIGUEN-PASSAGE BOUANCHAUD	10 557,23
BAULE - ALLEE DU LOQUI	4 338,20
BATZ SUR MER-TAMARIS/KER ABAS	11 265,26
PENESTIN-PEN PALUD CHEMIN	31 391,82
PIRIAC-KERVAGARET (ROUTE)	7 817,96
GUERANDE-BOUZAIRE	30 470,14
GUERANDE-BEAULIEU/FRAICHES/REN	8 745,27
GUERANDE-CHARLES LE GOFFIC(RUE	13 557,58
PIRIAC-BERNUDET (ROUTE)	790,00
HERBIGNAC-KERIO HOSCAS/KERGAS	4 612,44
SAINT MOLF - BOLA	762,00
SAINT MOLF-LONGUE HALEINE	1 686,00
BAULE-DELATTRE/PAVIE	32 767,54
GUERANDE - MISE COTE REGARD EU	1 860,00

BAULE - MISE COTE REGARD EU	330,00
PIRIAC - MISE COTE REGARD EU	7 650,00
TURBALLE - RUE DE NERVITIL	12 255,71
POULIGUEN-LAURIERS (CHEMIN)	660,00
PIRIAC-TOULPORT	848,75
BAULE-DE REIMS (PLACE)	108 912,15
BAULE-VERDIER	1 520,55
GUERANDE - VILLAGE SAILLE	42 740,06
POULIGUEN - RUE DU DOCTEUR LE	990,00
SAINT LYPHARD - KERBOURG	7 806,70
BAULE - AV HOUAT	5 760,00
BAULE-AV PIERRE LOTI	6 922,53
BAULE-CHEMIN GRAVELAIS	86 575,92
BAULE-AV JOSSELIN	198 164,18
MESQUER-GOFFEDINS-KERDANDEC-BO	223 128,42
POULIGUEN-LIBERATION (BLD)	19 588,86
POULIGUEN-P.LE BON (RUE)	52 182,41
PIRIAC-NOVORET/LOUIS CLEMENT	2 602,83
POULIGUEN-CHEMIN MAURICE	36 499,26
CROISIC-VIEIL HOPITAL/PAVILLON	44 852,18
CROISIC-BOURG BOUTIN/V. HUGO	55 500,89
BAULE - DE LA LAVANDE (AV)	53 945,28
BAULE-PLACE DU MOULIN	22 658,39
BAULE-ALFRED BRUNEAU (AV)	29 939,60
BAULE-SARAH BERNARD (AV)	19 071,21
CROISIC - CANONS (RUE)	9 033,38

CROISIC - LERAY (RUE)	11 031,59
PIRIAC-CHEMIN LA GARENNE	1 509,50
ASSERAC-PONT-MAHE	3 173,00
HERBIGNAC-MAUPERTHUIS	14 869,10
POULIGUEN - J. SANDEAU	1 808,13
PENESTIN-CALVAIRE (RUE)	2 007,00
ASSERAC-FONTAINE/ST.JOSSET	3 200,00
TRAVAUX DE RESEAUX	4 382 652,37
TOTAL	4 473 308,95

Le coût des travaux réalisés en 2016 en assainissement est 4 473 308.95 € TTC.

ANNEXE 1

Volumes d'eau potable consommés par commune

Commune	Particuliers et autres				Communaux
	2016	Dont conso <200 m³/an	Dont 200< conso < 6000 m³/an	Dont conso > 6000 m³/an	communaux
GUERANDE	902 606	548 838	209 769	121 575	22 424
LA BAULE-ESCOUBLAC	1 484 412	814 853	528 167	65 051	76 341
LE POULIGUEN	397 323	254 345	121 883	0	21 095
BATZ SUR MER	226 423	160 177	37 289	18 657	10 300
LE CROISIC	385 203	210 051	91 373	67 442	16 337
TOTAL SUD	3 395 967	1 988 264	988 481	272 725	146 497
LA TURBALLE	370 663	227 425	47 123	78 905	17 210
MESQUER	186 690	132 198	29 228	14 684	10 580
PIRIAC SUR MER	261 968	153 725	72 822	22 886	12 535
SAINT-MOLF	130 344	85 765	39 067	0	5 512
TOTAL CENTRE	949 665	599 113	188 240	116 475	45 837
ASSERAC	120 796	72 447	42 192	0	6 157
CAMOEL	55 798	33 494	21 930	0	374
FEREL	129 682	101 454	25 817	0	2 411
HERBIGNAC*	886 148	208 866	55 577	616 343	5 362
PENESTIN	205 293	123 414	40 294	35 107	6 478
SAINT-LYPHARD	188 602	146 305	25 248	11663	5 386
TOTAL NORD	1 586 319	685 980	211 058	663 113	26 168
TOTAL COLLECTIVITÉ	5 931 951	3 273 357	1 387 779	1 052 313	218 502

ANNEXE 2

Récapitulatif analyses ARS 2016

ANNEXE 3

Programme Auto-Surveillance 2016

ANNEXE 4

Etat de la dette 2016

ANNEXE 5

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Mars 2014 (Loi du 12 juillet 2010)

ANNEXE 6

**Décret et arrêté
du 2 mai 2007
pour
l'établissement du
rapport annuel**